



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

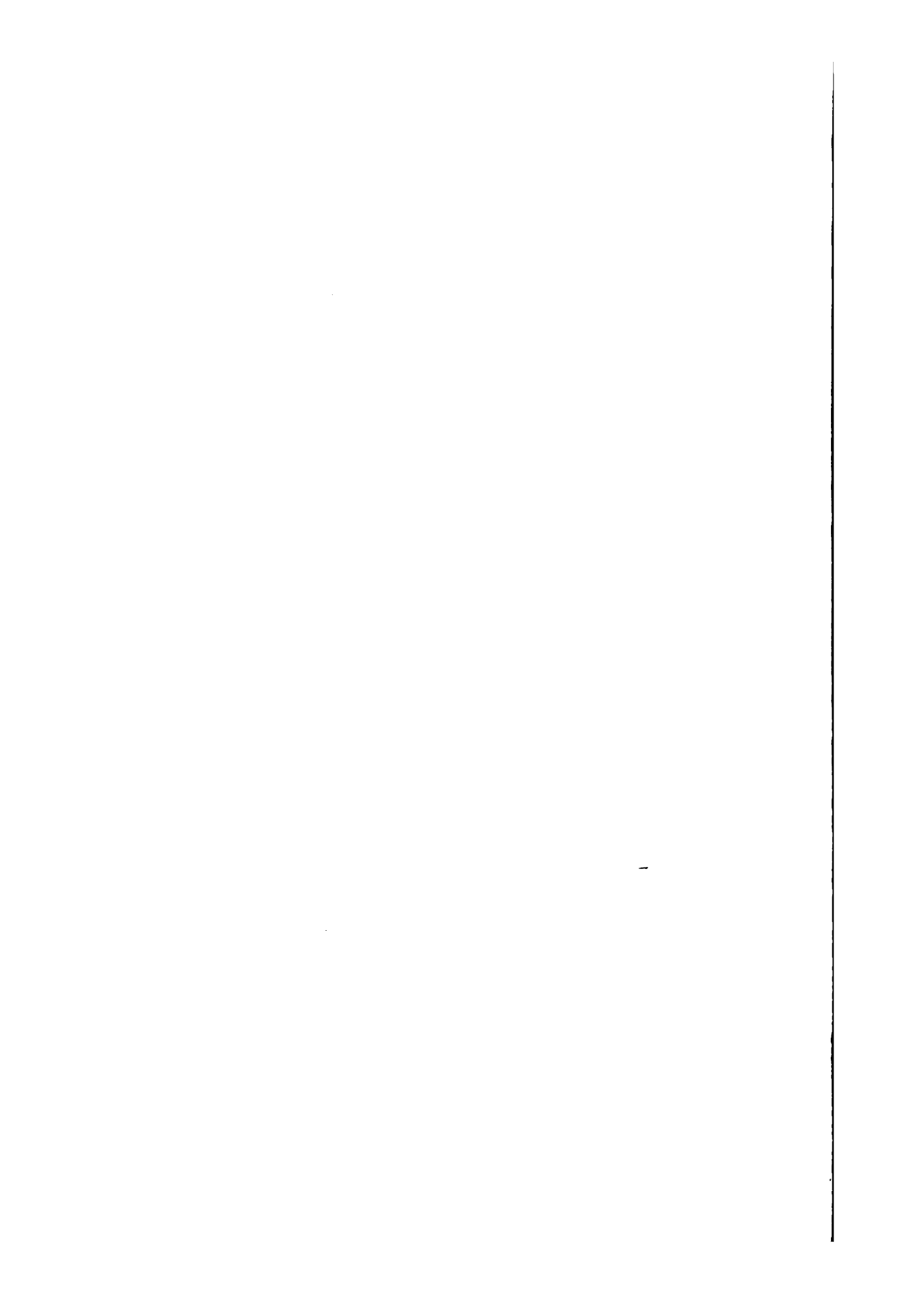
BS  
1205  
.V53

HARVARD  
DIVINITY  
SCHOOL  
*Andover-Harvard  
Theological Library*











*Hommage de l'auteur*  
ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES  
SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES

DE LA PLACE

FAITE

AUX LÉGENDES LOCALES

PAR LES LIVRES HISTORIQUES DE LA BIBLE

PAR

MAURICE VERNES

DIRECTEUR ADJOINT POUR L'HISTOIRE DES RELIGIONS D'ISRAËL  
ET DES SÉMITES OCCIDENTAUX

AVEC

UN RAPPORT SOMMAIRE SUR LES CONFÉRENCES

DE L'EXERCICE 1896-1897

ET LE PROGRAMME DES CONFÉRENCES

POUR L'EXERCICE 1897-1898



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVII

# ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES.

## SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES.

---

PRÉSIDENT : M. Albert RÉVILLE, professeur au Collège de France.

SECRÉTAIRE : M. Jean RÉVILLE, maître de conférences à l'École pratique des Hautes Études.

---

*Extrait du règlement intérieur approuvé par M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, le 5 mars 1886.*

La Section des sciences religieuses de l'École pratique des Hautes Études a pour objet de diriger et de préparer les jeunes gens qui désirent se consacrer à des travaux d'érudition.

Il n'est exigé de ceux qui veulent s'y faire inscrire aucune condition d'âge, de grade ou de nationalité. Les candidats au titre d'élève sont soumis à un stage. Les propositions pour l'admission définitive sont présentées au Ministre à la fin de chaque année scolaire. La Section admet aussi des auditeurs libres, après inscription au secrétariat.

Les candidats-élèves et les auditeurs choisissent les conférences qu'ils veulent suivre. Les professeurs peuvent exclure ceux qui leur paraîtraient insuffisamment préparés. Les personnes admises aux conférences sont tenues de s'inscrire sur le registre avant chaque leçon. Toute absence prolongée doit être justifiée.

Le cours d'études est de trois ans, y compris l'année de stage. L'année scolaire commence le 1<sup>er</sup> novembre; elle finit le 15 juillet. Les conférences sont suspendues du 25 décembre au 5 janvier, pendant la semaine sainte et pendant la semaine de Pâques.

Pendant la troisième année d'études ou pendant l'année qui suit, les élèves qui veulent obtenir le titre d'élève diplômé remettent au Directeur de la conférence dont ils font partie un mémoire sur une question d'histoire ou de critique religieuses. Ce mémoire est présenté par le Directeur à la plus prochaine séance du Conseil. Il est nommé une Commission de deux membres, à laquelle le Président de la Section a toujours le droit de s'adjoindre, et qui est chargée d'examiner ce mémoire. Sur l'avis favorable de cette Commission, l'élève est autorisé à faire imprimer son mémoire dans la Bibliothèque de l'École des Hautes Études.

---

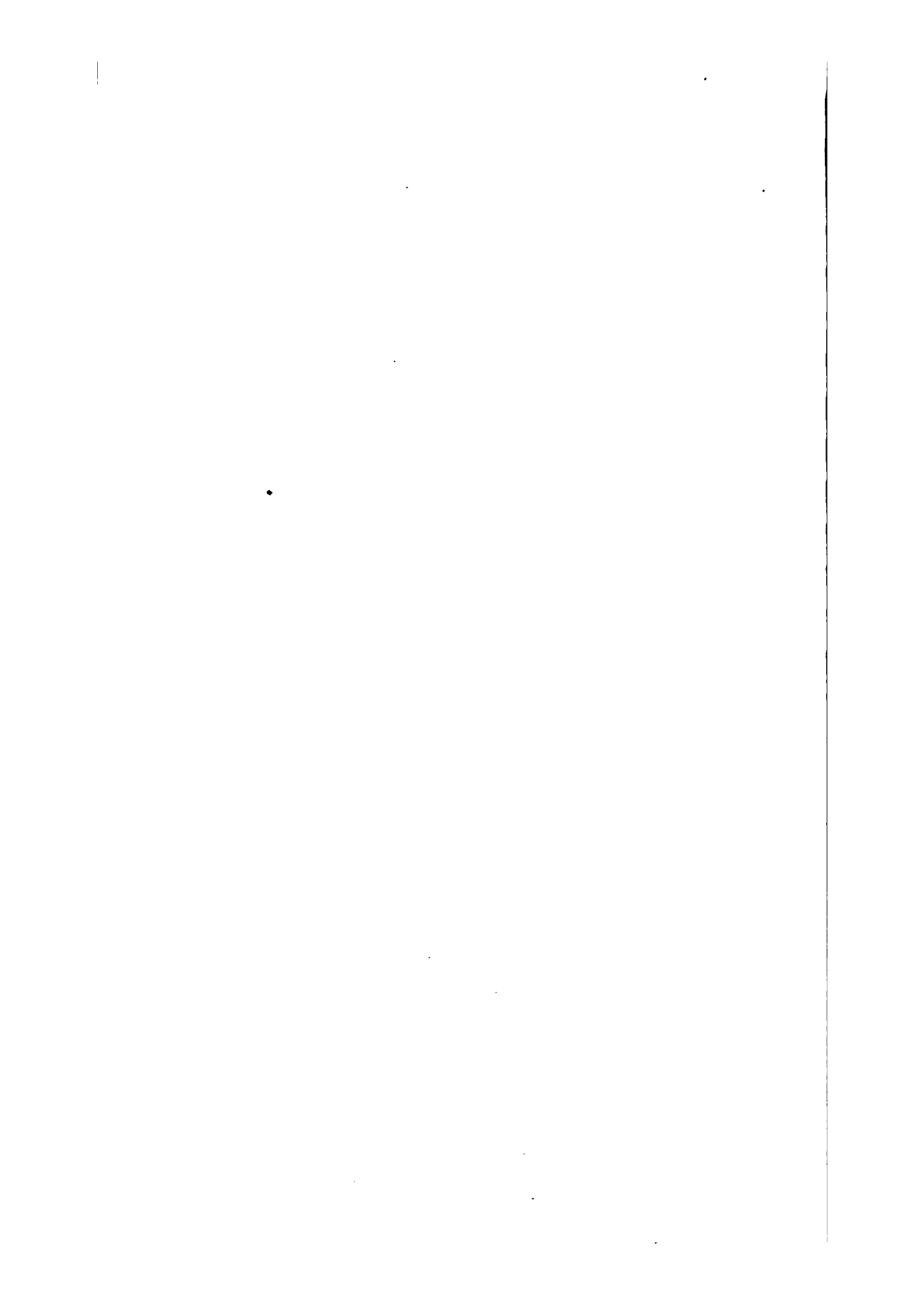
Les inscriptions sont reçues au Secrétariat spécial de la Section, à la Sorbonne.

Les élèves ou auditeurs sont admis à la Bibliothèque de l'Université sur la présentation d'une carte portant le timbre de la Section.

35

1205

V53



DE LA PLACE  
FAITE  
AUX LÉGENDES LOCALES

PAR LES LIVRES HISTORIQUES DE LA BIBLE

(JUGES, SAMUEL, ROIS).

---

Nous avons, dans un précédent mémoire <sup>(1)</sup>, discuté plusieurs questions touchant la composition et l'origine des livres *Juges-Samuel-Rois*.

Nous avons été ainsi amené à faire ressortir un premier fait assez grave, à savoir la disproportion des développements consacrés par l'écrivain (ou par les écrivains) aux diverses époques, avec l'abondance ou la précision des documents que nous supposons avoir été à sa disposition.

Tandis qu'aucun ouvrage d'ensemble consacré à l'exposition d'un long passé national n'échappe à l'inéluctable nécessité, qui lui mesure parcimonieusement les matériaux pour les parties les plus anciennes et les lui multiplie pour les portions les plus rapprochées du temps présent, la collection historique de la Bible se montre relativement riche pour les époques reculées et d'une regrettable sécheresse pour les temps plus modernes. « C'est, avons-nous écrit, la portion de l'histoire nationale la plus éloignée de l'historien qui reçoit les développements les plus abondants, comme si la matière, si parcimonieusement mesurée par la suite, se trouvait libéralement à sa disposition pour ces temps reculés. »

C'est ici que nous serions volontiers intervenir un facteur, non

(1) *Les sources des livres historiques de la Bible*, dans les *Études de critique et d'histoire*, 2<sup>e</sup> série publiée par les membres de la Section des sciences religieuses de l'École pratique des hautes études (Paris, 1896, p. 125-137).

signalé jusqu'à ce jour, au moins en matière d'histoire juive ancienne, à savoir les légendes locales appuyées sur des monuments d'origine et d'attribution plus ou moins authentiques.

Existait-il à l'époque présumée de la rédaction de l'œuvre *Juges-Samuel-Rois*, c'est-à-dire à l'époque de la Restauration (vi<sup>e</sup>, v<sup>e</sup>, iv<sup>e</sup>, iii<sup>e</sup> siècle avant notre ère, domination persane, puis grecque), sur le sol de la Palestine, des monuments auxquels le clergé, les docteurs, le peuple rattachaient le souvenir de victoires insignes, de défaites lamentables, d'apparitions divines, de personnages illustres du passé? C'est une question à laquelle toutes les analogies nous obligent à répondre affirmativement.

Partout où il s'est formé une tradition nationale et religieuse quelque peu liée et cohérente, cette tradition a su invoquer des *témoins*; qui se sont multipliés jusqu'à finir par se gêner les uns les autres.

C'est le spectacle que nous présente en particulier la Palestine contemporaine, où les traditions chrétienne et musulmane trouvent, à chaque pas, des pierres, des arbres, des eaux qui parlent à leur foi. Or les chrétiens et les musulmans n'ont fait, en ce qui concerne toute la série anté-chrétienne de ces monuments, qu'adopter les désignations léguées par le judaïsme des temps de la Restauration.

Mais ces désignations, qui visent tour à tour une source, un bloc de pierre, un arbre, un tombeau, un édifice religieux, sont-elles authentiques; ont-elles tout au moins une apparence d'antiquité, offrent-elles un raisonnable soupçon de vraisemblance? — Ce point nous laisse indifférent et il est sans intérêt précis pour l'objet de notre recherche, des questions de cette nature ne pouvant guère être tranchées que par la foi qui affirme en vertu d'un principe dogmatique ou par un certain dilettantisme archéologique, qui s'amuse à reconstituer savamment les détails d'un fait dont il a préalablement démontré la fausseté.

Nous partirons, dans les pages qui suivent, de cette seule con-

sidération, que les docteurs juifs de la Restauration qui ont donné sa forme à l'ouvrage *Juges-Samuel-Rois* ont pensé pouvoir mettre à profit sans scrupule et ont, à cet effet, inséré dans la trame de leur composition une série de légendes locales attachées à des monuments qui passaient pour remonter aux temps les plus anciens.

I

LE « JUGE » SAMSON <sup>(1)</sup>.

A quelques heures à l'ouest de Jérusalem, à l'endroit où la montagne judéo-éphraïmite jette ses derniers contreforts sur la plaine jadis occupée par les Philistins, la piété des fidèles s'attachait à un tombeau dénommé *le tombeau du juge Samson*, de « Shim-shôn, le shopheth ».

Qu'était-ce qu'un *juge* ou « shopheth » pour les contemporains d'un Néhémie, pour les juifs de l'époque d'Alexandre le Grand? Cela n'est point très aisé à dire. Le sens le plus naturel semble indiquer un chef de clan ou de district, dont la principale occupation était de trancher les conflits, de régler les litiges. Ces fonctions impliquaient-elles un caractère religieux, en un temps où le rite précédait, accompagnait, consacrait tous les actes de la vie privée et publique? Oui, au moins dans le sens large du mot; cependant le « shopheth » ne paraît pas avoir été un prêtre. Ce qui est curieux et ce dont on ne sait trop se rendre compte, c'est que ce terme de *juge* a pris dans les usages de la Restauration le sens très particulier d'un chef politique temporaire, d'une sorte de dictateur, venant relever merveilleusement la fortune déchuë d'Israël. Selon les idées du temps, le « shopheth » est produit à son heure par la divinité tutélaire. Cette conception dogmatique rigide s'appliquera tant bien que mal à des figures fort disparates, sans que les écrivains semblent en éprouver aucun embarras.

<sup>(1)</sup> Livre des *Juges*, XIII à XVI.

La localité où l'on vénérât le tombeau du juge Samson s'appelait *Mahhanéh-Dan*, c'est-à-dire « le camp de Dan » ou « camp du Juge »<sup>(1)</sup>; on appelait aussi ce tombeau *le tombeau de Manoé* (Manoahh) et l'on disait que Manoé avait été le père de Samson, le Shopheth.

Autour de la tombe, vénérée à Mahhanéh-Dan comme abritant les restes sacrés d'un antique libérateur d'Israël, se pressent de merveilleux souvenirs<sup>(2)</sup>. En ce même endroit où reposent les ossements du saint<sup>(3)</sup>, le dieu d'Israël, Yahvéh, était apparu aux parents de Samson, qui se désolaient de l'infécondité de leur union; le dieu avait daigné confirmer la promesse de la naissance d'un fils destiné « à délivrer Israël de la main des Philistins », par des prodiges. Mahhanéh-Dan, consacré par des manifestations aussi éclatantes, était un lieu hautement vénérable<sup>(4)</sup>.

Nous ne rappellerons pas les traits, bien connus, de la légende de Samson. C'est un consacré ou *nazir*; il a fait vœu de laisser flotter sa chevelure et de s'abstenir de boissons fermentées. Il sera déchu des privilèges attachés à la rigoureuse exécution de son engagement le jour où il mettra celui-ci en oubli, sauf toutefois à retrouver sa vigueur perdue dans un suprême et dernier effort, quand sa chevelure rasée aura recommencé à croître.

Un « shopheth » dont on vénérât la tombe sur les confins du territoire israélite, au voisinage du Philistin, l'ennemi traditionnel, ne pouvait que s'être illustré par des exploits accomplis au détriment de celui-ci. L'imagination créatrice de la population indi-

(1) La première de ces explications a donné naissance à une légende pseudo-historique que nous analyserons un peu plus loin. La seconde explication facilitait l'idée d'un personnage tel que celui du « shopheth » Samson.

(2) La désignation précise de Mahhanéh-Dan comme siège du tombeau de Samson résulte du rapprochement des passages *Juges*, xiii, 2; xiii, 25; xvi, 31.

(3) L'anachronisme du mot est intentionnel.

(4) On montrait sans doute, au voisinage du tombeau, « le rocher » sur lequel la flamme divine avait consumé le sacrifice offert par Manoé, père de Samson (*Juges*, xiii, 19).



gène, des visiteurs, des écrivains, s'y donne libre carrière <sup>(1)</sup>. C'est ainsi qu'à quelque distance de Mahhanéh-Dan se trouvent quelques roches, auxquelles leur disposition naturelle a fait donner le nom de « mâchoire » (*lehhi*). Cette « mâchoire » est tout simplement le témoin et le mémorial d'une formidable aventure. Samson, prisonnier des Philistins, solidement lié, était entraîné vers une honteuse captivité; soudain, saisi par l'esprit d'Yahvéh, il a rompu ses cordes, saisi par terre une mâchoire d'âne et, avec cette arme primitive, jeté à terre mille de ses ennemis. La mâchoire est devenue montagne ou la montagne a pris nom de l'arme improvisée du vaillant « shopheth »; on appelle désormais l'endroit : *Ramat-lehhi* « colline de la mâchoire ». Mais, en ce même endroit, sourd du rocher un filet d'eau rafraîchissant. Il n'en était pas trace quand Samson y passait sous sa triste escorte; mais, quand le héros, après l'hécatombe accomplie par un si vulgaire instrument, a crié à la divinité sa détresse, celle-ci ne pouvait manquer de lui fournir l'eau désaltérante : « Pressé par la soif, Samson invoqua Yahvéh et dit : « C'est toi qui as permis par la main de ton serviteur cette « grande délivrance; et maintenant mourrais-je de soif et tombe-rais-je entre les mains des incirconcis? » — Élohim (Dieu) fendit la cavité de *lehhi* et il en sortit de l'eau. Samson but, son esprit se ranima et il reprit vie. C'est pour cela qu'on l'appelle *Source de celui qui appelle* (*'ayn haqqoré*); elle existe encore présentement à *lehhi* <sup>(2)</sup>. » La source miraculeuse, que la divinité protectrice d'Israël a fait jaillir du rocher à l'appel de son serviteur, *existe encore présentement*, nous dit l'écrivain juif. Ce n'est pas la dernière fois que nous verrons cette mention qui, au contraire et sauf excep-

<sup>(1)</sup> Shimshôn signifiant « le petit soleil » ou « le solaire » et la région offrant une localité du nom de Bèth-Shémesh (Maison du Soleil), on a proposé de voir dans la légende de Samson un mythe solaire. Ce propos n'est acceptable qu'au prix de beaucoup de subtilités. Étant donné le caractère moderne de la rédaction, on admettrait, plus volontiers et tout au contraire, quelques échos de la légende grecque de Héraklès.

<sup>(2)</sup> *Juges*, xv, 14-19.

tion, doit être stipulée dans les récits analogues. Quelle saveur auraient ces légendes si la base leur manquait, si elles avaient cessé de s'appuyer sur des monuments, plus ou moins apocryphes, mais tangibles, sensibles, auprès desquels la piété des fidèles vient se nourrir de grands souvenirs, s'emplir de visions surnaturelles, en même temps que de gros rires accueillent les détails gais et que nul ne se choque de voir Yahvéh et les courtisanes faire tour à tour bon ménage avec l'Hercule israélite <sup>(1)</sup>?

Nous avons donné dans notre étude la première place à la légende de Samson, parce qu'il n'en est peut-être pas une à laquelle notre hypothèse de légendes locales développées à l'abri de vieux monuments s'applique plus aisément, sans qu'on ait à supposer la conservation d'anciens écrits, la mystérieuse transmission d'antiques souvenirs.

## II

### LE « JUGE » GÉDÉON-JÉROBAAL <sup>(2)</sup>.

Dans une localité du nom d'Ophra située en territoire de Manassé, au voisinage de la vallée du Kison, on pèlerinait au tombeau du juge Gédéon-Jéroboal (*Guidé'on-Yeroubba'al*); on appelait aussi ce monument *tombe de Joas* et ce Joas passait pour le père de Gédéon <sup>(3)</sup>.

On prêtait au « shopheth » Gédéon, dont on vénérât la tombe à Ophra, des faits d'armes extraordinaires, aussi invraisemblables, pouvons-nous dire, qu'extraordinaires. Ainsi on lui donne pour adversaires les Madianites, tribu arabe, dont l'habitat est à chercher à l'est ou au sud de la mer Morte. En vertu de la convention

<sup>(1)</sup> L'exégèse protestante, dominée par son moralisme étroit, presque maladif, se sent très mal à son aise avec des légendes telles que celle de Samson. Un peu d'intelligence de ce qu'on appelle parfois l'esprit du moyen âge est ici indispensable.

<sup>(2)</sup> Livre des *Juges*, VI à VIII.

<sup>(3)</sup> *Juges*, VIII, 32.

attachée au terme de « shopheth » ou de libérateur, il fallait mettre en face de Gédéon quelque ennemi redoutable; au moins aurait-on pu désigner quelque population de l'est ou du nord-est. Mais n'insistons pas. Ces questions ont pu sembler d'importance à ceux qui, s'imaginant qu'il y avait quelques faits authentiques à glaner dans ces histoires merveilleuses, s'impatientaient de constater les grossiers anachronismes, l'ignorance, disons mieux, l'absolue désinvolture des chroniqueurs juifs en matière d'histoire et de géographie. « Quand Israël avait semé, Madian montait avec Amalek et les fils de l'Orient et ils marchaient contre lui. Ils campaient en face de lui, détruisaient les productions du pays jusqu'à Gaza et ne laissaient en Israël ni vivres, ni brebis, ni bœufs, ni ânes. Car ils montaient avec leurs troupeaux et leurs tentes, ils arrivaient comme une multitude de sauterelles; ils étaient innombrables, eux et leurs chameaux, et ils venaient dans le pays pour le ravager. Israël fut très malheureux à cause de Madian et les enfants d'Israël crièrent à Yahvéh<sup>(1)</sup>. » C'est la manie de chaque conteur d'agrandir l'héroïcule qu'il veut vanter, aux proportions d'un libérateur national; c'est certainement un sûr calcul pour flatter la vanité régionale.

Dans cette triste conjoncture, la divinité descend sur terre et va s'asseoir « sous le térébinthe qui est à Ophra<sup>(2)</sup> », c'est-à-dire sous le vieil arbre sacré qu'on y montrait aux pèlerins. Interpellant le jeune Gédéon, le dieu protecteur d'Israël lui déclare qu'il est appelé à délivrer son peuple, accepte l'offrande du futur « shophet » et l'absorbe par une flamme surnaturelle. Là-dessus, Gédéon érige un autel à *Yahvéh-Shalom*, c'est-à-dire à Yahvéh du salut : le nom est ici donné par anticipation sur la délivrance promise. « Cet autel, dit le conteur, *subsiste encore aujourd'hui* à Ophra<sup>(3)</sup>. »

Gédéon peut signifier « celui qui renverse », et le radical qui forme ce nom est volontiers employé pour désigner la destruction

(1) *Juges*, vi, 3-6. — (2) *Juges*, vi, 11; cf. 19. — (3) *Juges*, vi, 24.

jusque dans les fondements, des monuments des cultes profanes; d'autre part, le même personnage était dénommé Yeroubba'al, ce qui signifie sans doute : « Ba'al plaide, dispute pour lui », — mais ce que le conteur préférait entendre, sans trop de scrupules grammaticaux, au sens de : « Que Ba'al plaide contre lui, que Ba'al s'en prenne à lui! »

Cette explication fantaisiste donnait aussitôt naissance à une historiette. Gédéon avait courageusement détruit le monument érigé par ses lâches concitoyens à la divinité adorée par les Chananéens, et l'on avait dit railleusement à ceux qu'inquiétait ce sacrilège : « Que Ba'al s'en arrange! »

Nous ne rappellerons pas les fantastiques circonstances dans lesquelles Gédéon poursuit, rejoint, extermine les Madianites. En passant, on nous dit qu'un rocher et un pressoir, dénommés, par quelque raison non connue de nous, « du corbeau » et « du loup », ont été désignés ainsi parce que des chefs madianites dits, en effet, « le Corbeau » et « le Loup » ont été égorgés en ces lieux.

Le récit destiné à exalter le personnage dont on visite la tombe à Ophra culmine en ce point, que le héros a refusé d'user du prestige que lui assurait son prodigieux succès, en cédant à la tentation de prendre le pouvoir suprême. Il est « juge », il refuse de devenir « roi » : le seul roi d'Israël, c'est Yahvéh. Cette doctrine de la théocratie pure, hostile à l'institution royale, est de celles dont on peut rapporter l'origine avec le plus de certitude aux temps de la Restauration : vraie doctrine d'église, dont le génie naturellement pondéré d'Israël n'a pu accoucher qu'après avoir perdu le sens du réel à travers des siècles de discussions subtiles.

Mais ce Gédéon, le héros d'Ophra, n'était pas destiné à recueillir uniquement l'hommage de la postérité. A la suite d'apparitions divines il avait, nous l'avons dit, élevé un autel « qui subsiste encore à ce jour ». Serait-ce qu'on ait pris ombrage de l'existence d'un autel, dont la seule conservation pouvait passer près des esprits ombrageux comme une offense au monopole dont

jouissait le temple de Jérusalem? Quoi qu'il en soit, une main malveillante a glissé, comme une notule perfide au talon d'un panégyrique, une indication, qui signale Gédéon comme ayant confectionné avec l'or pris sur les Madianites une image, une idole divine, de celles qu'interdisait la loi<sup>(1)</sup>. Il est ainsi le précurseur des cultes maudits de Dan et de Béthel, de ces « veaux d'or », appelés à défrayer plusieurs siècles de polémique religieuse; Gédéon est l'ancêtre authentique du trop fameux Jéroboam, fils de Nebat.

La légende de Gédéon nous semble, de même que celle de Samson, devoir être beaucoup plus aisément expliquée comme une légende locale artistement nouée autour de vieux monuments, — ou de monuments réputés vieux, — que comme un antique souvenir transmis par des versions écrites successives. Nous ne prétendons point rendre compte de tous ses détails, mais nous signalons un nom attaché à un tombeau comme lui ayant fourni, selon toute probabilité, son point de départ et sa base.

### III

#### LE « ROI » ABIMÉLECH<sup>(2)</sup>.

Abimélech, roi de Sichem, n'a pas l'honneur de figurer dans la liste des juges légitimes, et on peut se demander comment les docteurs juifs ont été amenés à lui donner une place dans une série réservée à de saints personnages. Ce qui le concerne forme en réalité un appendice de l'histoire de Gédéon, dont Abimélech serait un fils bâtard, fils bâtard qui aurait évincé ses frères légitimes et aurait su, par la ruse et l'assassinat, s'assurer la possession de la fortune laissée par le vainqueur des Madianites. Mais l'histoire d'Abimélech est cousue à la légende de Gédéon par des liens si suspects, que l'on préférera ici considérer le prétendu

<sup>(1)</sup> *Juges*, VIII, 24-27. Ces images ou idoles s'appelaient *éphod* et ne doivent pas être confondues avec le vêtement sacerdotal du même nom.

<sup>(2)</sup> *Juges*, chap. IX.

bâtard comme entièrement indépendant des circonstances qui nous ont occupé précédemment.

J'imagine donc que ce nom d'Abimélech s'est trouvé joint à celui du sanctuaire sichémite de *Ba'al Berit*, et que c'est cette mention d'un temple profane qui a paru justifier la place faite à ses aventures dans un livre destiné à rapporter les erreurs religieuses de l'ancien Israël, ses apostasies et ses repentirs.

J'incline à croire que le nom d'Abimélech recouvre des faits réels et qu'il y eut quelque jour dans l'importante ville de Sichem un roitelet ou tyranneau, exerçant une de ces protections onéreuses dont on est heureux de pouvoir secouer le joug, après qu'on l'a imprudemment posé soi-même sur ses épaules.

Toutes réserves faites sur le détail des événements, Abimélech me paraît un personnage aussi historique que possible. L'écrivain semble se mouvoir sur un terrain bien connu de lui. Il signale la maison de « Ba'al du pacte », au trésor duquel on fait un emprunt; la présence dans l'enceinte sacrée d'un chêne antique, à l'ombre duquel il est procédé à la proclamation du « roi »; dans le voisinage de la ville un « chêne des devins ».

Est-ce à dire que le petit tyranneau de Sichem, dont on nous rapporte les succès éphémères, puis la triste fin, ait vécu antérieurement à l'époque de Saül et de David? Est-ce quelque inscription conservée au sanctuaire de Sichem qui a assuré la mémoire de son nom? D'autre part, nos connaissances historiques sont-elles assez détaillées en ce qui concerne l'Israël ancien, pour qu'on ne puisse pas imaginer l'existence temporaire de principautés indépendantes, soit au temps de Saül, de David et de Salomon, soit dans les interrègnes et époques troublées de l'histoire du royaume des dix tribus?

Topographiquement nous prenons acte de l'existence à Sichem d'un sanctuaire placé sous l'invocation de « Ba'al du pacte », indication qui trouve une remarquable confirmation dans la cérémonie par laquelle Josué, successeur de Moïse, aurait clos, avec sa

propre vie, l'œuvre de la conquête de la Palestine : « Josué fit en ce jour une alliance (ou un pacte, *berit*), avec le peuple . . . à Sichem . . . Il prit une grande pierre, qu'il dressa là sous le chêne qui était dans le lieu consacré à Yahvéh. Et Josué dit à tout le peuple : « Voici, cette pierre servira de témoin entre nous <sup>(1)</sup>. »

#### IV

##### DÉBORAH, PROPHÉTESSE ET JUGE <sup>(2)</sup>.

C'est ici que notre thèse, d'après laquelle un nom attaché à quelque monument consacré, tombeau, arbre, sanctuaire, suffit à donner naissance à toute une construction d'allure ou d'apparence historique, triomphe d'une manière presque insolente.

Que n'a-t-on pas écrit sur cette Déborah, à la fois prophétesse chez laquelle l'inspiration divine se manifeste en jaillissements spontanés, en effusions grandiloquentes, en visions sublimes, et juge, sachant allier un sens droit et perspicace à une connaissance profonde du cœur humain, faible femme imposant la supériorité de son ministère à des hommes rudes et brutaux ? Et c'est encore une patriote qui, dans la dislocation des tribus, sait discerner l'unité profonde d'Israël, saisit le moment où l'effort militaire, correspondant au réveil religieux, pourra porter à l'ennemi un coup décisif et restituer l'indépendance nationale. C'est enfin un écrivain, presque la fondatrice de la langue hébraïque, cette femme qui a arraché pour la première fois à un idiome mal dégrossi des

<sup>(1)</sup> Livre de *Josué*, xxiv, 25-27. — Pour le rôle religieux de Sichem dans l'histoire d'Israël, voir encore le *Deutéronome*, xxvii, 2-8, *Josué*, viii, 30-32. — Le souvenir, encore vivant, peut-être la présence du fameux sanctuaire de Sichem placé sous le vocable de « Ba'al Berit », inquiétait donc tellement les dogmatistes du second temple, qu'ils tentaient de le ramener dans le camp orthodoxe par une manœuvre hardie. Qu'était-ce d'ailleurs que ce Ba'al ? Un dieu phénicien, chananéen, qui sait ? Peut-être tout simplement le dieu d'Israël, Ba'al signifiant *dominus*.

<sup>(2)</sup> *Juges*, chap. iv et v.

accents, où la passion discipline et entraîne dans un torrent impétueux des images désordonnées, des lambeaux de phrases encore informes et mal digérés, âpre et joyeuse explosion de l'âme hébraïque secouant les langes de l'enfance.

Il n'y a qu'un malheur à tout cela, c'est que ces imaginations reposent sur une grossière méprise. Et, pour ce qui concerne spécialement le « Cantique de Déborah » il faut, en vérité, ne l'avoir jamais lu dans l'original pour y voir le plus ancien document de la littérature hébraïque, tandis qu'il est visiblement l'une de ses productions les plus récentes. Tout y fait voir les marques d'une époque de décadence littéraire, la langue où les formes araméennes sont indiscutables, la forme prétentieuse, affectée, tour à tour plate et volontairement obscure, une série d'expressions toutes modernes et propres aux livres récents de la Bible, enfin de grossiers anachronismes : citons, parmi ces inconséquences, l'invocation aux rois étrangers, appelés à témoigner de la gloire d'Israël comme on le voit aux *Psaumes*, la mention du « Sināi », la désignation de l'époque en question comme « l'époque de Jaël », l'héroïne du poème, comme si l'on disait : « à l'époque de Jeanne d'Arc . . . apparut Jeanne d'Arc », le Kison désigné comme le torrent illustré dès les temps antiques, alors qu'il l'est pour la première fois par le haut fait ici rapporté, la tribu d'Aser mentionnée comme propriétaire d'une région maritime, qui était restée aux mains des Phéniciens, enfin et par une méprise tellement lourde que l'exégèse aime mieux la partager que l'avouer, la tribu de Dan « installée sur des navires », parce que, dans le tableau idéal de répartition du territoire chananéen tracé par le livre de *Josué*, on lui assigne théoriquement la possession de Jaffa (Japho).

Après qu'on a écarté comme une composition libre et de basse époque le morceau dit Cantique de Déborah, il reste un récit confus et mal ordonné, où apparaissent cinq personnages : 1° un roi chananéen, du nom de Yabin (Jabin), résidant dans la région des sources du Jourdain et que le livre de *Josué* avait déjà fait suc-



comber sous les coups du successeur de Moïse <sup>(1)</sup>; 2° un chef chananéen, du nom de Cicera (Sisara), considéré comme le chef de l'armée du précédent, l'adversaire réel auquel les Israélites auront affaire, habitant lui aussi l'extrême nord de la Palestine; 3° la prophétesse-juge Déborah, résidant sur le territoire d'Éphraïm; 4° un chef israélite, nommé Baraq, appartenant à la tribu de Nephtali; 5° une femme de nationalité étrangère, Jaël (Ya'el), résidant, elle aussi, sur le territoire de Nephtali.

L'écrivain juif a mêlé ces cinq personnages dans l'action suivante: Déborah, la prophétesse-juge en Éphraïm, enjoint au chef nephtalite Baraq de lever une troupe contre Sisara, chef de l'armée chananéenne, de le provoquer au pied du mont Tabor et de l'y battre. Les deux armées s'étant, en effet, heurtées dans la vallée du Kison, Sisara s'enfuit et succombe, non loin de la ville de Kadès-Nephtali, sous la main d'une femme d'origine non israélite, qui profite de son sommeil pour l'assassiner.

Il y a là deux faits à retenir: un engagement entre israélites (gens de Nephtali et de Zabulon) et Chananéens dans la région du mont Tabor; le meurtre du chef chananéen, Sisara, accompli en une localité, dite le chêne de Tsa'anaïm, en pleine montagne nephtalite, non par la main du chef israélite Baraq, mais par la manœuvre hardie d'une femme étrangère. C'est là une ombre à la gloire du vainqueur, l'honneur de l'action décisive revenant à une femme et à une femme de nationalité étrangère. On assurait, d'autre part, que cette femme appartenait à la famille cinéenne ou kénite, chez laquelle Moïse avait pris femme lui-même.

Quand même nous accorderions que les gens qui résidaient près du chêne, sans doute consacré par la présence de quelque sanctuaire, qu'on nous signale près de Kadès-Nephtali, se plaisaient à raconter le haut fait qui s'était passé à son ombre, un redoutable oppresseur d'Israël égorgé avec une froide décision par une faible

<sup>(1)</sup> Livre de *Josué*, chap. xi.

femme, nous renonçons à comprendre comment un chef nephtalite s'en est allé affronter les Chananéens dans les plaines du Kison; cette circonstance n'était faite que pour rehausser encore la victoire. Nous comprenons moins encore comment un chef de Nephthali a attendu que le signal de la révolte lui vint des environs de Béthel, c'est-à-dire d'une région séparée autant par la distance que par les intérêts. Et c'est ici que la personne de la prophétesse-juge va s'évanouir en fumée.

« En ce temps-là, dit le texte hébreu (c'est-à-dire au temps où le joug du roi chananéen Jabin pesait durement sur Israël), Déborah, femme prophétesse, de Lappidot (ou femme des torches), était juge (jugesse) en Israël. Elle siégeait sous le palmier de Déborah, entre Rama et Béthel, dans la montagne d'Israël; et les enfants d'Israël montaient vers elle pour le jugement <sup>(1)</sup>. » Cela signifie tout simplement qu'on rendait la justice sous un arbre, un palmier, dit Palmier de Déborah ou de l'abeille. C'était donc un lieu sacré, où se concentraient les fonctions alors connexes de la divination prophétique et de la décision judiciaire, appelée à trancher les conflits entre particuliers. Aux yeux des générations modernes, l'arbre dit de Déborah portait ce nom parce qu'il avait été illustré par un personnage du même nom, le plus fameux de ceux qui y avaient à la fois prophétisé et rendu la justice. L'ensemble de cette double fonction est personnifié dans le nom de l'arbre, où l'on veut voir la désignation d'une personne : cette désignation étant féminine, nous avons une *prophétesse* et une *jugesse*.

C'est là, dira-t-on, une simple hypothèse, et quand les Juifs du iv<sup>e</sup> ou du iii<sup>e</sup> siècle avant notre ère affluaient autour du palmier de Déborah, pour y entendre le récit des merveilleuses actions où était intervenue la prophétesse-juge, il n'était pas impossible qu'ils y retrouvassent le souvenir d'une femme, resté attaché à l'arbre sacré.

<sup>(1)</sup> *Juges*, iv, 4-5.

Alors que faut-il penser d'une curieuse indication, que nous relevons dans un autre des livres juifs, dans la *Genèse*? Au moment où l'ancêtre mythique du peuple d'Israël, Jacob, revient de la haute Syrie sur le territoire de Chanaan et qu'il a atteint la région de Béthel, l'écrivain nous donne la notice suivante : « Déborah, nourrice de Rébecca (mère de Jacob, femme d'Isaac), mourut alors et elle fut enterrée au-dessous de Béthel, sous le chêne, et l'on a donné à cet arbre le nom de Chêne des pleurs <sup>(1)</sup>. » D'après la désignation locale, l'identité des deux endroits ne peut pas faire doute; nous apprenons par cette note qu'à côté du palmier dit de Déborah la prophétesse, du chêne dit Chêne des pleurs (dans ces sanctuaires le palmier alterne avec le chêne et le térébinthe, et ils y formaient généralement des bosquets), on vénérât en cette même place un tombeau dit de Déborah; seulement, cette Déborah, qui était encore une femme de l'ancienne histoire israélite, ce n'était pas une contemporaine de l'époque des Juges, c'était la femme sûre et dévouée qui avait prodigué ses soins à Rébecca, femme du patriarche Isaac, mère du patriarche Jacob, femme dont la mort avait été le signal d'un deuil public.

Voilà donc un double personnage de Déborah; les uns en font une contemporaine de Jacob-Israël et indiquent sa tombe à la vénération des fidèles; les autres personnifient le double rôle judiciaire et oraculaire de ce lieu de réunion dans un personnage auquel est attribué le nom même de la localité. Quelle qu'ait pu être l'origine historique, réelle, de la désignation de ce tombeau, de ces arbres, comme tombeau de Déborah, comme arbres de Déborah, cela nous intéresse assez peu. Nous nous bornons à noter les légendes qui florissaient à l'ombre des sanctuaires juifs à l'époque où furent écrits les livres historiques, en faisant voir avec quelle facilité elles pouvaient servir de point d'attache à des récits faits pour exalter le passé.

(1) *Genèse*, xxxv, 8.

Nous ne sommes point, en effet, au bout de nos découvertes. Dans un texte relatif à Saül nous découvrirons la mention d'un « chène de Tabor » dans ces mêmes environs de Béthel<sup>(1)</sup>. C'est là, sans doute, encore un de ces arbres consacrés par la piété populaire et qui servaient de point de repère sur les routes, et ce chène reproduit avec de légères variantes le nom même de Déborah, par suppression de la désinence féminine et changement du *d* en *t*. Nous risquerons la supposition que, si l'écrivain du iv<sup>e</sup> chapitre du livre des *Juges* avait connu l'arbre de Déborah sous la forme masculine Tabor, il ne nous aurait pas gratifié de sa prophétesse-juge.

Mais ce rapprochement entre le palmier-chène de Déborah et le chène de Tabor ne nous fournit-il pas la raison qui l'a engagé à faire figurer la prétendue prophétesse éphraïmite dans l'action militaire dirigée contre Sisara par le chef nephtalite Baraq et dont le mont Tabor est le théâtre? Si nous supposons chez l'écrivain des *Juges* la connaissance : 1° de la glorieuse légende du haut fait de Jaël tuant Sisara, soigneusement conservée près du chène de Tsa' anaïm; 2° de la tradition concernant la victoire remportée par Baraq au Tabor sur le chef Sisara; 3° du personnage auquel on rapportait l'existence du palmier dit de Déborah ou de Tabor, — n'avait-il pas en mains, au moyen d'une combinaison ou d'une confusion qui s'est imposée tout naturellement à son esprit, tous les éléments nécessaires pour l'ingénieuse construction dont nous nous sommes proposé de démêler les éléments initiaux? Comme il grandit, ce sanctuaire placé sous le patronage de la personne de Déborah, alors que les décisions prises à son ombre ont eu leur retentissement sur les destinées générales du peuple d'Israël!

(1) Premier livre de *Samuel*, x, 3 : « Tu arriveras, dit Samuel à Saül, au chène de Tabor, et tu seras rencontré en cet endroit par trois hommes montant vers Dieu à Béthel. »

V

LA « FILLE DE JEPHTÉ » <sup>(1)</sup>.

Dans les cantons de la rive gauche du Jourdain, au pays de Galaad, on notait une coutume locale, des processions annuelles de jeunes filles où l'on déplorait la mort prématurée de la « bat Yphtahh », de la « fille de Jephthé ». Il s'agissait de justifier cette pratique par une explication analogue à celles qui avaient résolu le problème posé par la présence de tombeaux, stèles, monuments, tenus pour les témoins indestructibles de grands faits ou de personnages illustres du passé.

Une jeune fille mise à mort à la fleur de l'âge, au moment où la vie lui préparait ses fêtes et ses joies! N'aurait-elle point succombé à un vœu, et au plus sacré de tous les vœux, à celui qui avait pour objet la libération du territoire concédé par Yahvéh aux enfants de Jacob? Avec les idées en cours dans les cercles juifs de l'époque de Néhémie ou des siècles qui suivent, la chose prêtait à une dramatisation facile.

L'ennemi auquel les Israélites avaient affaire était indiqué par la situation topographique. Jephthé, père de l'intéressante victime, avait juré de repousser l'Ammonite et promis à la Divinité, en cas de victoire, de lui offrir ce qu'il possédait de plus précieux, « la personne qui sortirait des portes de sa maison à sa rencontre » quand il reviendrait du théâtre de la lutte. Les Ammonites étaient, en effet, les ennemis héréditaires des groupes israélites fixés sur la rive gauche du Jourdain, et la frontière, mal définie entre eux et les Israélites, avait varié pendant des siècles selon les circonstances.

Nous avons nous-même eu l'occasion de faire ressortir un trait fort original de l'aventure de Jephthé, à savoir les arguments de nature juridique par lesquels on prétend que ce chef militaire au-

<sup>(1)</sup> *Juges*, chap. x à xii.

rait justifié les prétentions des Israélites sur le pays de Galaad<sup>(1)</sup>. Cela fait voir chez l'écrivain des préoccupations d'une nature très spéciale, un souci du « droit des gens », qui n'a pu se manifester qu'après le contact largement établi entre Juifs et Grecs à la suite des conquêtes d'Alexandre.

Je n'ai pas encore rappelé qu'on fit de Jephthé un « shopheth », selon la convention adoptée pour les noms qu'on rapporte à l'époque antérieure à Saül. Toutefois, l'épisode de Jephthé ayant été édifié non sur le prétendu tombeau de ce personnage, mais sur la commémoration de la fin tragique de sa fille, il reste quelque chose de nébuleux dans l'attitude de ce « juge », dont on ne sait nous dire avec précision d'où il était originaire, dans quelle ville il résidait, où l'on voyait son tombeau<sup>(2)</sup>.

La fille de Jephthé, destinée à servir de victime expiatoire, avait pleuré par avance son sort. « Dès lors, dit le chroniqueur, s'établit en Israël la coutume que, tous les ans, les filles d'Israël s'en vont célébrer la fille de Jephthé le Galaadite, pendant quatre jours par année. »

Dans le présent épisode, c'est une coutume locale qui a fourni des matériaux à l'histoire.

## VI

### DE QUELQUES TOMBEAUX.

On en montrait en bien des endroits de ces tombeaux, auxquels se rattachaient de glorieux noms des temps héroïques, au temps où Israël, accablé sous les coups d'ennemis redoutables, ne connaissait que de courtes périodes de répit.

(1) Voyez dans nos *Essais bibliques*, Paris, 1891, le mémoire intitulé : *Jephthé, le droit des gens et la distribution des tribus israélites*.

(2) Jephthé est une sorte de vagabond, ce qui ne l'empêche pas d'avoir une maison et une famille (XI, 1 et suiv., 30 et suiv., 34 et suiv.). Jephthé est fils de Galaad (?); il est enterré dans « l'une des villes » de Galaad.

C'était le tombeau de Josué, successeur de Moïse, à Timnat-Hhéréç (ou Timnat-Sérah) dans la montagne d'Éphraïm <sup>(1)</sup>; non loin de là, on montrait le tombeau d'Éléazar, fils du grand-prêtre Aaron, frère lui-même de Moïse, à Gibeat-Pinhhaç, également dans la montagne d'Éphraïm <sup>(2)</sup>.

Dans cette même région centrale, où abondent les reliques du passé; se rencontre le tombeau du « shopheth » Tola, en une localité appelée Shamir <sup>(3)</sup>; le « shopheth » Jaïr est inhumé à Kamon, en Galaad <sup>(4)</sup>.

Le « shopheth » Abezan a sa tombe à Bethléem; la tombe du « shopheth » Elon est vénérée à Ajalon dans le pays de Zabulon; le sépulcre du « shopheth » Abdon illustre la localité de Pirathon, dans le pays d'Éphraïm, sur la montagne des Amalécites <sup>(5)</sup>.

Il est clair que, si l'écrivain s'est borné en ces places à ces sèches consignations, ce n'est point faute de matière. Les légendes locales se prêtaient assurément, pour ces personnages demeurés dans la pénombre, à des développements de la nature de ceux qui ont rendu célèbres un Samson et un Gédéon, une Déborah et un Jephthé. Les historiens juifs sont donc loin d'avoir épuisé les sujets que les monuments vénérés par leurs contemporains mettaient à leur disposition <sup>(6)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Juges*, II, 9; cf. *Josué*, XXIV, 30.

<sup>(2)</sup> *Josué*, XLVII, 33.

<sup>(3)</sup> *Juges*, I, 2.

<sup>(4)</sup> *Juges*, I, 5.

<sup>(5)</sup> *Juges*, XII, 9, 12 et 15.

<sup>(6)</sup> Il y avait aussi des tombeaux qu'on attribuait à l'époque patriarcale : ce sont les plus vénérés de tous. D'une part, la tombe d'Abraham à Mambré (Hébron), *Genèse*, XXIII, 17-20 et *passim*, et la tombe de Joseph à Sichem, *Genèse*, XXXIII, 19 et *Josué*, XXIV, 32. Signalons encore la tombe de Rachel, l'épouse préférée de Jacob, *Genèse*, XXXV, 20 et *passim*. On retrouvera une série de sanctuaires, arbres et sources consacrés cités dans le *Pentateuque*, des souvenirs de la conquête au livre de *Josué* : autant de points d'appui pour la légende que ces monuments librement interprétés!

## VII

### MIGRATION DE LA TRIBU DE DAN <sup>(1)</sup>.

Une interprétation fantaisiste d'un nom de localité rencontré plus haut, dans la légende de Samson, vient ici apporter à l'histoire juive ancienne une contribution qui a paru jusqu'ici d'une importance non à dédaigner. Qu'on y songe ! Il ne s'agit plus des hauts faits, des exploits d'un particulier, mais des destinées d'une des tribus d'Israël, d'une des fractions fondamentales et essentielles de la famille issue de Jacob.

Dan n'a point titre assurément à figurer auprès des noms plus illustres d'un Juda, d'un Éphraïm ; il fait même modeste figure auprès d'un Benjamin ou d'un Nephtali. Mais qu'importe son rôle historique secondaire, s'il est une de ces unités irréductibles, essentielles, dont la présence est nécessaire à la conception totale et globale d'Israël ?

Or voici ce que la construction géographico-historique qui a prévalu dans les écoles juives et dont la Bible nous fournit les éléments nous enseigne relativement à la tribu de Dan.

Cette tribu avait reçu en apanage, lors de la conquête du pays de Chanaan, quelques cantons situés sur le flanc de la montagne judéo-éphraïmite, à proximité de la riche plaine qu'occupaient les Philistins. Les gens de Dan avaient bien droit à ce territoire, au moins théoriquement ; mais ils ne parvinrent pas à s'en emparer et, de plus en plus gênés par les envahissements voisins, ils prirent un jour le parti d'émigrer en masse. Ils allèrent, en effet, se fixer aux sources du Jourdain dans la localité qui porte le nom de Dan.

Toute cette prétendue migration repose sur l'interprétation du nom de la localité où se trouvait le tombeau du « shopheth »

<sup>(1)</sup> *Juges*, xvii et xviii.



Samson, de Mahhanéh-Dan, qui signifie Campement du juge ou Campement de Dan. La seconde de ces interprétations ayant prévalu, on prétendit la justifier par la présence à une époque ancienne de la tribu de Dan en cette même région. Du coup Samson fut tenu pour un Danite et l'on tailla un district, au moins théorique, à la tribu, dont l'habitat historique se trouvait en une tout autre région du territoire chananéen.

Les Danites, fixés au su de tous aux sources du Jourdain, n'y étaient venus que par migration et la preuve de ce fait était dans le nom même de la localité, dite *Mahhanéh-Dan*. On l'avait dénommée Campement de Dan, parce que la tribu de Dan y avait établi son camp dans la nuit qui suivit son départ : « Six cents hommes de la famille de Dan partirent de Sorea et d'Eshtaol, munis de leurs armes de guerre. Ils montèrent et campèrent à Kiriath-Yearim en Juda; c'est pourquoi le lieu qui est derrière Kiriath-Yearim a été appelé jusqu'à ce jour *Mahhanéh-Dan* <sup>(1)</sup>. » Il y a nombre d'assertions historiques, soigneusement consignées dans les plus doctes traités, qui ne s'appuient pas sur un appareil de démonstration aussi solide : la migration d'une tribu entière, et attestée par le nom donné à une localité!

L'auteur des développements relativement étendus qui forment les chapitres xvii et xviii des livres des *Juges* s'est proposé de nous raconter la migration de la tribu de Dan, mais plutôt encore les circonstances dans lesquelles fut fondé le sanctuaire de cette dernière ville, sanctuaire destiné à devenir aussi réputé qu'il devait être flétri : Dan est, en effet, le siège d'un des fameux « veaux d'or » installés par Jéroboam, prétend-on, pour combattre le culte seul légitime qui se pratiquait à Jérusalem <sup>(2)</sup>.

Il s'agit ici de flétrir ce culte, et on nous raconte que les gens de Dan installèrent dans leur nouvelle ville un simulacre divin, qu'ils avaient eux-mêmes enlevé par la force à ses légitimes pro-

<sup>(1)</sup> *Juges*, xvii, 11-12. — <sup>(2)</sup> *Rois*, I, xii, 26-30.

priétaires sur le territoire d'Éphraïm ; ce simulacre divin avait, à son tour, des origines impures puisqu'il avait été fabriqué avec de l'argent produit d'un premier vol.

Le récit dit de la migration des Danites, alors qu'on le débarasse des éléments parasites qui l'encombrent, est purement et simplement une amère raillerie à l'endroit du sanctuaire de Dan.

Par une contradiction, semblable à celle que nous avons relevée dans la légende de Gédéon, dans ce récit destiné à jeter l'opprobre sur un culte rival de celui de la capitale, de Jérusalem, s'est glissée une note où l'on vante l'illustration du clergé de Dan : « Jonathan, fils de Guersom, fils de Moïse, lui et ses fils, furent prêtres pour la tribu des Danites jusqu'à l'époque de la captivité du pays<sup>(1)</sup>. »

## VIII

### LE LÉVITE D'ÉPHRAÏM<sup>(2)</sup>.

Dans d'autres cas, il n'est pas besoin d'un monument pour servir d'attache à une légende, que la lourdeur des exégètes transforme en un fait historique. De même que le prétendu récit des origines du culte de Dan est une diffamation religieuse, écho savamment mûri de la rivalité des cultes, le prétendu attentat commis par les gens de Gabaa sur la personne de la concubine d'un lévite d'Éphraïm est une atroce calomnie imaginée par les ennemis de la cité à laquelle est attaché le nom de Saül.

On prend, de tous les forfaits que condamnait la loi morale, le plus abominable, on l'entoure des circonstances les plus monstrueuses et on l'impute aux gens de Gabaa, de la cité qui allait

<sup>(1)</sup> *Juges*, XVIII, 30. — Le nom de Moïse doit être ici lu, conformément à la Vulgate, et non celui de *Manassé*, qui est le produit d'une falsification du texte de date assez moderne.

<sup>(2)</sup> *Juges*, XIX à XXI.

produire les deux chefs Saül et Jonathas, dont l'histoire des origines de la royauté en Israël vante l'initiative et loue le courage. Et puis, c'est la tribu entière de Benjamin qui, au lieu de répudier les coupables, prend fait et cause pour eux et se fait écraser par l'ensemble des tribus d'Israël agissant comme exécuteurs d'une sentence rendue au nom de la Divinité, justement irritée.

Dans les mesures qui furent prises pour permettre la reconstitution de la tribu de Benjamin, menacée de disparition à la suite d'une exécution très sévère, il est fait allusion à deux circonstances, dont nous sommes hors d'état d'indiquer l'origine : un enlèvement de jeunes filles lors de la fête des vendanges à Silo, un autre enlèvement de jeunes filles, prises cette fois-ci dans la ville de Jabès du Galaad après la mise à mort des habitants valides de la localité<sup>(1)</sup>. Un fait de la nature du premier, sorte d'« enlèvement des Sabines » a pu se reproduire en bien des places et sous bien des formes ; quant au second, il ressort d'autres textes encore qu'on inclinait à considérer la ville de Jabès comme ayant eu des attaches toutes spéciales avec la tribu de Benjamin, nous en dirons un mot par la suite.

Quant à la prétention de ce récit, qui nous montre la tribu de Benjamin à deux doigts de sa ruine, elle est contredite expressément par la suite de l'histoire, où l'on nous montre que l'initiative de la révolte contre les Philistins, oppresseurs d'Israël, fut prise précisément par les gens de Benjamin. La tribu dont l'effort devait aboutir à la constitution de l'indépendance nationale ne venait assurément pas d'être elle-même réduite à la plus misérable des conditions par le zèle inconsidéré de ses congénères.

<sup>(1)</sup> *Juges*, XXI.

## IX

### LE DÉSASTRE DE SILO <sup>(1)</sup>.

A quelques heures au nord de Jérusalem, sur la grande route qui mène à Sichem, on montrait aux voyageurs les ruines d'un ancien sanctuaire, du temple de Silo. Le sanctuaire jadis existant à cette place avait été parmi les plus réputés; il avait même eu l'insigne honneur d'être, entre l'époque de la conquête et celle de l'érection du temple de Jérusalem, le siège du culte légitime : à ce titre, il possédait l'arche d'Élohim, le coffret sacré confectionné par les mains mêmes de Moïse.

C'est en perdant cet objet vénérable dans des circonstances douloureuses, que Silo avait encouru la disgrâce divine. Voici comment l'on rapportait la chose.

Le sanctuaire de Silo, à l'époque qui précède immédiatement Saül, était placé sous la direction d'un prêtre nommé Héli, assisté de ses deux fils, Hophni et Phinéas. Héli, âgé, affaibli par les années, ne sut pas maintenir ses fils dans la stricte observation de leurs devoirs. Ceux-ci transgressaient effrontément les règles du rituel et blessaient la majesté divine par des manquements de toute nature. En vain Yahvéh multipliait ses avertissements : la coupe de la colère divine, pleine jusqu'aux bords, devait déborder.

Cependant la situation politique était des plus graves. Les Philistins, enhardis par le succès, faisaient peser sur la population israélite un joug de plus en plus intolérable. On s'en vint demander au clergé de Silo de conduire sur le champ de bataille où devait se disputer, dans un suprême engagement, l'indépendance nationale, l'objet sacré, gage de la présence divine. Les deux fils de

<sup>(1)</sup> *Samuel*, I, 1 à 17.

Héli accompagnèrent eux-mêmes l'arche de l'alliance, ou coffret de Yahvéh, confiée à leur garde vigilante.

Mais la Divinité, justement irritée, avait résolu de ne point se laisser fléchir avant que la nation eût accumulé les marques d'un sincère repentir. Yahvéh permit que l'objet sacré tombât aux mains des Philistins, en même temps que les deux prêtres qui l'avaient escorté succombaient sous les coups de l'ennemi. Israël succombait une fois de plus en punition de ses fautes; le sanctuaire de Silo périssait par le crime de son indigne clergé<sup>(1)</sup>.

Après qu'on eut expliqué par des raisons d'un caractère dogmatique la déchéance du sanctuaire de Silo, on savait dire par quelle voie mystérieuse l'arche sainte était revenue en possession des Israélites avant de figurer de nouveau et définitivement dans le temple de Jérusalem. Certaines localités se vantaient de l'avoir possédée au moins temporairement, notamment Beth-Sémès, où les Philistins eux-mêmes s'étaient humiliés devant la majesté du dieu d'Israël, « ce qu'atteste la grande pierre sur laquelle on déposa l'arche de Yahvéh et qui est encore aujourd'hui dans le champ de Josué à Beth-Sémès<sup>(2)</sup>. » Les gens de Kiriath-Yearim montraient également l'endroit où l'arche divine avait résidé quelque temps, avant que David songeât à la transférer dans un sanctuaire digne de sa majesté<sup>(3)</sup>.

(1) Il n'est point impossible que cette légende trouvât un point d'appui dans la présence du tombeau existant à Gibe'at-Pinbhaç (Gaba de Phinéas), où, d'après une autre version, reposaient les restes du prêtre Éléazar, fils d'Aaron (*Josué*, xxiv, 33).

(2) *Samuel*, I, vi, 18.

(3) *Samuel*, I, vii, 1. — Pour les aventures de l'arche après qu'elle fut tombée aux mains des Philistins, voir les curieux développements, d'une nature essentiellement dogmatique, qui forment les chapitres v et vi du premier livre de *Samuel*; nous pensons que personne ne nous contestera qu'on est ici en présence d'une libre combinaison, de l'invention pure et simple. — Pour les destinées ultérieures de l'arche, voir *Samuel*, II, vi, où l'on signale encore les endroits qui se vantaient d'avoir possédé le coffre sacré avant son installation définitive: autant de lieux nommés, autant de sites consacrés, objets de la pieuse vénération des fidèles.

X

LE PROPHÈTE SAMUEL <sup>(1)</sup>.

Héli, le dernier chef du sacerdoce de Silo, est classé lui aussi comme « shopheth »; il en est de même d'un dernier personnage, du prophète-juge Samuel. Sa légende est connue; elle occupe une grande place dans les livres juifs, mais elle semble, en dernière analyse, reposer uniquement sur l'existence d'un tombeau de ce nom à Rama, au nord de Jérusalem <sup>(2)</sup>; en ce même endroit, on mentionne l'existence d'un lieu de culte, où officiait Samuel <sup>(3)</sup>.

Nous avons discuté ailleurs, avec un détail suffisant, l'historicité du personnage de Samuel, tant comme représentant du prophétisme théocratique, refusant de désigner un roi, puis consacrant successivement Saül et David, que comme vainqueur des Philistins <sup>(4)</sup>. Nous n'avons ici qu'à rappeler purement et simplement nos conclusions. D'un petit juge de canton, absolument inconnu, on a tiré une figure, grandiose par places, maussade par d'autres, médiocrement assemblée d'ailleurs, et d'une singulière incohérence. Plusieurs cantons réclamant l'honneur d'avoir possédé ce personnage, bien que sa tombe ne fût visible qu'à Rama, on mit tout le monde d'accord en déclarant qu'il « allait chaque année faire un tour par Béthel, Galgala et Maspha <sup>(5)</sup> ».

<sup>(1)</sup> *Samuel*, I, VII et suiv.

<sup>(2)</sup> *Samuel*, I, XXV, 1.

<sup>(3)</sup> *Samuel*, I, VII, 17 et *passim*.

<sup>(4)</sup> Voir notre *Précis d'histoire juive*, Paris, 1889.

<sup>(5)</sup> *Samuel*, I, VII, 16. On montrait à quelque distance de Rama une pierre monumentale appelée *Eben-Ezer*, « pierre du secours », par laquelle était consacré le souvenir d'une victoire remportée par Samuel sur les Philistins (*Samuel*, I, VII, 12).

## XI

### SAÛL ROI EN ISRAËL <sup>(1)</sup>.

Les historiens juifs qui nous rapportent les faits concernant Saül et les vicissitudes du règne de ce premier roi d'Israël sont amenés à citer nombre de localités et de monuments. Parmi ceux-là, nous voulons retenir uniquement ceux qui ont pu servir de point d'attache à la légende.

Shaoul (Saül), fils de Qish, originaire de Benjamin, résidait dans la petite cité de Gabaa ou Guéba (*Guibé'ah* ou *Guéba'*) à quelques heures au nord-nord-est de Jérusalem; c'est là qu'on montrait encore, à l'époque présumée de la rédaction des livres historiques, un vieil arbre, sous lequel siégeait le prédécesseur de David. Pendant l'engagement qui a lieu entre Jonathas, fils de Saül, et les Philistins, Saül tenait séance « à l'extrémité de Gabaa, sous le grenadier qui est à Migron <sup>(2)</sup> ». L'écrivain prétend indiquer par là la sorte de prétoire en plein air où le chef à la fois politique et militaire tenait ses audiences, emplacement qui était également le théâtre des cérémonies religieuses, des consultations prises au dieu national par les procédés de la mantique en vigueur.

A quelques heures de Gabaa, dans la direction du pays philistin, en un endroit qui n'est pas nettement désigné, on faisait voir une grande pierre et on disait que cette pierre avait été dressée, lors de la déroute des Philistins, par les soins de Saül lui-même; le chef israélite s'était alarmé de voir que, sous le coup d'un besoin pressant, on transgressait le rituel en consommant la viande non exsangue et il avait paré à cet inconvénient par l'érection d'un autel improvisé.

Ce qui nous intéresse très particulièrement comme contribution des monuments locaux à l'histoire de Saül, c'est la mention du

<sup>(1)</sup> *Samuel*, I, ix et suiv. — <sup>(2)</sup> *Samuel*, I, xiv, 2.

tombeau où l'on vénérât sa dépouille. Et précisément ici se rencontre une circonstance du plus haut intérêt : on désigne deux tombeaux à Saül !

L'on sait que Saül succomba, d'après l'assertion de l'historien juif, dans une bataille engagée contre les Philistins et qui fut livrée dans la vallée du Kison, près des monts Gelboé. Les corps de Saül et des trois fils tombés à ses côtés étaient restés en possession de l'ennemi. Les Philistins déposèrent les armes de Saül, comme un trophée glorieux, dans un de leurs principaux sanctuaires <sup>(1)</sup> en même temps qu'ils exposaient ignominieusement son cadavre sur les murs de la cité de Béth-Shan (Beïsan, Scythopolis). Mais, quand les habitants de Jabès, cité du Galaad située sur la rive gauche du Jourdain à quelques heures de Béth-Shan, apprirent l'outrage infligé aux restes de Saül, quelques hommes courageux partirent de nuit, enlevèrent les corps de Saül et de ses fils et les rapportèrent à Jabès où ils les consumèrent sur un bûcher, selon ce qui se faisait à l'endroit des personnages de marque. Cela fait, les ossements, pieusement recueillis, furent inhumés sous « le tamarisc » de Jabès, c'est-à-dire dans l'enceinte du sanctuaire de la cité, à l'ombre du principal des grands arbres qu'on y remarquait ; un jeûne solennel clôtura l'ensemble de ces pieuses cérémonies <sup>(2)</sup>.

Donc la tombe de Saül, premier roi d'Israël, se montrait dans la cité transjordanique de Jabès, à bonne distance du territoire de Benjamin, et l'on justifiait sa présence en cet endroit en expliquant que le vaillant chef benjaminite se trouvait enterré non loin de l'endroit où il avait si malheureusement succombé et par le fait de la démarche respectueuse et empressée d'une cité amie.

D'autre part, on assurait que la dépouille mortelle de Saül re-

<sup>(1)</sup> Le texte dit : « dans la maison d'Ashtarot (des Astartés). »

<sup>(2)</sup> *Samuel*, I, xxxi, 8-13.



posait en territoire benjaminite, à Tséla<sup>c</sup>, dans la tombe familiale qui avait déjà reçu le corps de son père Qish <sup>(1)</sup>. Mais les ossements de Saül n'avaient pris place dans la tombe paternelle qu'après une translation opérée, par ordre de David, dans les circonstances les plus étranges. Une famine ayant sévi sur les Israélites au temps de David, David avait été sollicité d'apaiser le courroux divin en déférant aux réclamations des gens de Gabaon, d'origine chananéenne, que Saül, dans un accès de ferveur pour la pureté de la race élue, avait fait périr jusqu'à presque extermination <sup>(2)</sup>. On livra aux plaignants quelques membres survivants de la famille de Saül et les corps de ces malheureux furent exposés aux injures du plein air jusqu'à ce que David, trouvant peut-être l'expiation suffisante, consentît à autoriser leur inhumation. A cette occasion, dit le chroniqueur juif, David alla faire prendre les os de Saül et de son fils Jonathas chez les habitants de Jabès en Galaad; les ossements des malheureuses victimes de la vengeance des gens de Gabaon furent réunis à ceux-ci et la tombe de Qish, à Tséla<sup>c</sup> en Benjamin, fut ouverte pour recevoir les uns et les autres <sup>(3)</sup>.

Nous ne prétendons pas voir clair dans cette bizarre légende. Les honneurs posthumes rendus par David aux restes de son prédécesseur sont bien mal à propos associés à l'acte de féroce et superstitieuse lâcheté dont auraient été victimes de pauvres diables, coupables de porter un nom trop illustre. Nous en concluons seulement que l'on montrait la tombe de Saül en deux endroits différents et que l'on pensait pouvoir concilier cette double attribution par un transfert, plus ou moins adroitement motivé, des restes du héros benjaminite.

Que l'on montrât la tombe de Saül en territoire benjaminite,

<sup>(1)</sup> *Samuel*, II, XXI, 14.

<sup>(2)</sup> Cette assertion est des plus étranges. D'après *Josué*, chap. IX, les Gabaonites avaient échappé par la ruse au décret d'extermination prononcé contre la population indigène de la Palestine.

<sup>(3)</sup> *Samuel*, II, XXI.

il n'y a rien là que de fort naturel; ce qui est beaucoup plus singulier, c'est qu'on ait prétendu la placer en territoire transjordanique. Mais cette attribution se trouve en relation avec d'autres circonstances, qui nous obligent à la prendre en très sérieuse considération.

Déjà nous avons indiqué que la tribu de Benjamin, menacée de disparition à la suite d'un cruel châtement exercé sur elle par l'ensemble des tribus d'Israël, s'était reconstituée par un apport de jeunes vierges originaires de Jabès du Galaad<sup>(1)</sup>. En second lieu, on prétend que le premier fait d'armes par lequel s'illustra Saül fut une démarche hardie en faveur de la ville de Jabès du Galaad, menacée des plus effroyables rigueurs de la part des Ammonites<sup>(2)</sup>: ainsi s'explique le respect pieux des gens de Jabès pour les restes de Saül, qu'on peut opposer à la dédaigneuse indifférence de ses concitoyens<sup>(3)</sup>. Ce qui est de plus d'importance encore, c'est que, après le désastre du Gelboé, le gouvernement de Saül, au lieu de chercher un point d'appui à Gabaa et en Benjamin, vient se reconstituer dans le Galaad, c'est-à-dire dans la région même à laquelle appartient Jabès: « Abner, fils de Ner, chef de l'armée de Saül, dit l'écrivain juif, prit Isboseth, fils de Saül, et le fit passer à Mahanaïm. Il l'établit roi sur Galaad, etc.<sup>(4)</sup>. »

Quels liens logiques pouvons-nous restituer entre le chef benjaminite, qui se célèbre par des exploits accomplis contre les Philistins dans le canton montagneux sis au nord-est de Jérusalem, et une principauté qui occupe comme position centrale et essentielle

<sup>(1)</sup> *Juges*, XXI, 7-14.

<sup>(2)</sup> *Samuel*, I, XI. Ce fait est, on le voit, en contradiction avec la prétendue mise à mort des habitants de Jabès, qui auraient refusé de s'associer à l'expédition menée contre Gabaa (*Juges*, XXI, 8 et suiv.).

<sup>(3)</sup> Nous ne tenons pas compte des hypocrites démonstrations de David, hypocrites si elles n'étaient totalement dépourvues d'authenticité, comme l'indique sa résolution immédiate de combattre Isboseth (Isbaal), héritier légitime de Saül (*Samuel*, II, I, 11 et suiv., 17 et suiv., II, 4 et suiv. Voir l'ensemble de ces chapitres).

<sup>(4)</sup> *Samuel*, II, II, 8 et suiv.

le plateau galaadite, dont les cités de Mahanaïm et de Jabès forment la base d'opération et où l'adversaire naturel est la population ammonite? Nous n'essaierons même pas de nous engager dans une question pour l'appréciation de laquelle les éléments historiques font défaut.

Il y a, en réalité, une dualité profonde, irréductible, dans la physionomie du chef Saül. S'il a eu vraiment et principalement affaire aux Ammonites, c'est à juste titre que sa tombe se voit à Jabès; c'est un chef de Galaad, qui a fondé une principauté sur la rive gauche du Jourdain et a pu, de place en place, étendre son influence sur la montagne éphraïmite. Mais alors, pourquoi nous le donne-t-on comme originaire de Benjamin?

Si Saül est vraiment un Benjaminite, c'est aux Philistins qu'il doit tenir tête, c'est leur joug qu'il doit secouer. Mais que faisaient les Philistins dans les environs de Gabaa, loin de la plaine maritime dans la tranquille possession de laquelle les Israélites n'étaient pas en mesure de les inquiéter? Quand on réfléchit à la raison d'être de ces engagements multipliés où figurent tour à tour Saül et David, on est amené à se demander s'ils reposent réellement sur un fondement historique. Qu'est-ce enfin que ce combat engagé avec les Philistins dans la vallée du Kison, alors que l'intérêt qui aurait amené soit eux, soit les Israélites en cette place ne se discerne point? Le véritable théâtre des conflits entre Philistins et Israélites, c'est la montagne judéo-éphraïmite, ce sont les débouchés de cette montagne dont la possession assurait tour à tour à l'un des adversaires la tranquille jouissance de son territoire.

La figure de Saül regardée de trop près rentre, à son tour, dans une ombre que l'effort des exégètes est impuissant à percer.

## XII

### LES ESSAIS DE ROYAUTÉ EN ISRAËL.

Sous ce titre, nous présenterons encore quelques brèves considérations, qui serviront de conclusion à ces pages détachées.

Si nous en croyons la combinaison, généralement acceptée, que les historiens modernes d'Israël ont tirée des livres juifs, source unique de nos connaissances à cet égard, les Israélites, après avoir traversé une période plus ou moins longue de troubles et de confusion (période dite *des Juges*), sont parvenus à constituer leur unité politique par un sérieux effort. En dépit de quelques accrocs, une lignée régulière s'établit. Saül, le premier roi, a pour successeur, à défaut d'un fils, son gendre, qui, au travers de quelques malentendus et discussions, ne fait au fond que continuer et compléter son œuvre. C'est par la faute d'une direction imprévoyante que l'œuvre menée à bien par Saül et David subit un grave échec par l'organisation d'une royauté indépendante, dont le siège est à Sichem ou dans l'une des principales villes de la région éphraïmite.

Nous envisageons, pour notre part, les choses d'une manière fort différente :

1° Saül, originaire, dit-on, de Benjamin, fonda une principauté dont le siège est à Gabaa; d'après une version plus probable, le siège du gouvernement de Saül aurait été sur la rive gauche, à Mahanaïm ou à Jabès, comme l'indique cette circonstance décisive, que le fils et successeur légitime de Saül, Isboseth, fut installé à Mahanaïm.

2° David, que l'on prétend avoir été l'écuyer et le gendre de Saül, n'a peut-être été ni l'un ni l'autre. D'origine judaïte, il a fondé une principauté, dont la capitale, primitivement Hébron, a été transportée à Jérusalem. Son pouvoir de même que celui de

son fils Salomon sur l'ensemble des tribus israélites n'a jamais été établi d'une façon solide, malgré la disparition de la dynastie de Saül, qui devait bientôt reparaitre sous une forme nouvelle<sup>(1)</sup>.

3° L'une des cités situées dans la montagne d'Éphraïm, Sichem ou telle autre, aurait dû être géographiquement et politiquement le centre du groupement général des tribus d'Israël. Après une tentative telle que celle d'Abimélech, prétendu fils de Gédéon, de date incertaine, le groupe éphraïmite paraît avoir été emporté temporairement dans la sphère d'influence de la dynastie de Saül-Isboseth; il subit avec impatience l'hégémonie du royaume de Juda (David et Salomon) et arrive à une constitution indépendante dès la mort de ce dernier. Là était le véritable Israël, que la sécession de Juda n'aurait pas empêché de faire figure dans le monde, de prospérer et de durer, si le sens politique avait été à la hauteur des aptitudes d'une race extraordinairement douée.

Une seconde fois, avec la dynastie hasmonéenne, Israël eut la singulière chance de relever sa fortune, mais il la gâcha et la perdit par son intransigeance politique et religieuse.

---

Nous arrêterons ici nos remarques. Nous croyons avoir fourni la preuve que l'histoire traditionnelle d'Israël peut être considérée comme ayant puisé largement dans des légendes locales, appuyées sur des monuments plus ou moins authentiques du passé; nous aurions pu poursuivre notre démonstration pour l'époque de David et de Salomon et pour les siècles qui suivent. Il nous suffit pour aujourd'hui d'avoir attiré l'attention sur la part qu'il convient de faire, à côté de la transmission par écrit, sous la forme du livre ou des archives, des souvenirs historiques, à l'interprétation plus ou moins sincère ou tendancielle, mais toujours vivante, des tom-

<sup>(1)</sup> On prétend même que David fut, quelque jour, réduit à n'être plus que le souverain de Mahanaïm, ce qui est des plus étranges (*Samuel*, II, xvii, 24 et suiv.)

beaux, sanctuaires, monuments divers qui couvraient le sol de la Palestine à l'époque du second temple. Si l'on acceptait nos conclusions, qui ne sont que l'application à l'histoire juive d'un procédé qui a fourni des résultats satisfaisants sur d'autres terrains, on inclinerait à restreindre singulièrement, surtout en ce qui concerne les parties les plus anciennes, l'importance du premier de ces facteurs. On se rendrait compte, en même temps, que l'étendue des développements donnés par le chroniqueur à tel ou tel épisode, au besoin à des périodes entières, n'est point en une relation nécessaire avec la possession des sources écrites.

## RAPPORT SOMMAIRE SUR LES CONFÉRENCES

DE L'EXERCICE 1896-1897.

---

La composition de la Section n'a subi aucun changement durant cet exercice. M. FOUCHER a obtenu un congé d'un an à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1896, afin de poursuivre ses recherches archéologiques dans l'Inde. M. FINOT, de la Section des sciences historiques et philologiques, a bien voulu le remplacer à la conférence sur les religions de l'Inde.

M. AMÉLINEAU a été autorisé à s'absenter pendant le premier semestre pour continuer ses fouilles en Égypte.

M. SABATIER, doyen de la Faculté de théologie, a été nommé officier de la Légion d'honneur; M. HARTWIG DERENBOURG, professeur à l'École des langues orientales vivantes, a été nommé chevalier; MM. MARILLIER et FINOT ont obtenu les palmes académiques.

M. THOMAS, élève de la conférence sur les religions des peuples non civilisés, a obtenu le titre d'élève diplômé par une thèse sur la *Survivance du culte des animaux dans le pays de Galles*.

MM. DERANEY, QUENTIN et G. RAYNAUD ont continué les cours libres qu'ils avaient professés les années précédentes.

La bibliothèque de la Section s'est augmentée de deux volumes: tome VIII, *Saint Augustin et le Néo-Platonisme*, par M. L. GRANDGEORGE, élève diplômé de la Section, et t. IX, *Gerbert, un pape philosophe d'après l'histoire et d'après la légende*, par M. F. PICAVET, maître de conférences pour l'histoire des dogmes (rapports de la philosophie et de la théologie).

Quarante-quatre élèves stagiaires ont été nommés élèves titulaires par arrêté ministériel du 30 décembre 1896.

Pendant l'année 1896-1897 il a été tenu vingt-sept conférences d'une heure ou de deux heures par semaine, pour lesquelles trois cent cinquante-six auditeurs se sont fait inscrire. La plupart des conférences ont eu une assistance très satisfaisante.

---

I

RELIGIONS DES PEUPLES NON CIVILISÉS.

Maître de conférences : M. L. MARILLIER,  
agrégé de philosophie.

1. *Les rites du mariage et la structure de la famille* (suite). — Les rites du mariage et la structure de la famille chez les Micronésiens des îles Mariannes, Carolines et Palaos, chez les Esquimaux, les Fuégiens, les habitants de l'Asie boréale et centrale et chez les Indiens Peaux-Rouges de l'Amérique anglaise. — Le mariage, sous ses formes les plus anciennes et les plus simples, n'a pas de caractère religieux. Il n'a pas alors la valeur d'un acte social. — Dans les groupes ethniques étudiés il n'a pas existé de mariage collectif (*communal marriage*) au sens propre du mot. Le mariage est un contrat de vente et le prix de la femme est soldé par le mari, soit en espèces ou en nature, soit par des services. — Le mariage ne prend un caractère religieux que lorsque la famille maternelle se transforme graduellement en une famille constituée sur le type paternel ou patriarcal. Alors seulement apparaissent les rites destinés à unir les enfants au père, l'époux à l'épouse, et qu'il faut soigneusement distinguer des rites magiques de purification et de préservation, qui figurent d'ordinaire aux cérémonies nuptiales, alors même qu'il ne doit pas exister de liens religieux entre les époux. La tribu, qui ne garantissait pas jusqu'alors le mariage, châtie dès lors les infractions à la fidélité conjugale et le mari ne trafique plus ouvertement de sa femme; la notion religieuse se substitue à la notion économique de l'adultère; le mariage a revêtu une valeur sociale.

2. *Mythes et traditions relatifs à un déluge* (suite et fin). — Les légendes de l'archipel Indien, de l'Asie du Nord et des tribus aborigènes de l'Inde. — Comparaison avec les légendes similaires qui ont survécu en Europe, avec les mythes de l'Inde et de la Grèce anciennes et de la Chaldée. — Explication de l'absence presque complète des légendes de ce groupe en Afrique.

Dans un grand nombre de cas le mythe diluvien est né de la nécessité d'accorder deux conceptions divergentes de la création : l'émergence spontanée de la terre du fond des eaux et sa fabrication par un Dieu. La première, plus ancienne, est rejetée au second plan; mais elle trouve sa place dans l'histoire mythique de l'univers : la terre, fabriquée par Dieu, s'abîme dans la mer au



cours d'un déluge, puis, d'elle-même ou par l'intervention d'un personnage surnaturel, elle en émerge de nouveau. — Rôle des légendes étiologiques locales à côté des mythes cosmogoniques. Les unes et les autres acquièrent ultérieurement une signification éthique. Parfois, elles se réduisent à n'être plus qu'un des épisodes merveilleux et romanesques de la tradition qui se rapporte à un héros civilisateur.

3. *L'anthropophagie rituelle et les divers types de sacrifices humains* : funéraires, alimentaires, expiatoires, sacramentaires ou mystiques.

Nombre des inscrits : 24.

Élèves titulaires ayant suivi les conférences régulièrement : MM. MAUSS, DELAFOSSE, WORMS, DIRR.

Auditeurs ayant pris une part active aux travaux : MM. HAAS, WHITE et VAN GENNEP.

## II

### RELIGIONS DE L'EXTRÊME ORIENT ET DE L'AMÉRIQUE INDIENNE.

Directeur adjoint : M. LÉON DE ROSNY,  
professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

1° *Conférences du jeudi*. — Discussion des théories émises jusqu'à ce jour sur les origines du Taoïsme et les idées religieuses des Chinois avant le siècle de Lao-tse et de Confucius. — Examen de quelques anciens documents permettant de se faire une idée de l'état religieux des parties septentrionales de l'Amérique du Sud avant la conquête et des croyances fétichistes des anciens Muyscas.

2° *Conférences du lundi*. — Exercices philologiques sur les documents originaux chinois et japonais, à l'effet de déterminer l'interprétation des termes les plus importants du Taoïsme, du Confucéisme et du Sintaïsme.

*Travaux d'élèves*. — M. MARCERON a entrepris un supplément à sa *Bibliographie du Taoïsme*, dans lequel il réunit les titres des ouvrages orientaux, surtout chinois et japonais, relatifs à la grande doctrine de Lao-tse et de ses disciples. — M. Eugène PARANT a commencé une étude sur les sources de l'histoire religieuse de l'ancien Pérou. — M. Jacques TASSER, de retour d'une mission scientifique en Extrême-Orient, où il a passé trois ans, a apporté à

la conférence un concours très précieux pour l'interprétation des termes sacrés usités dans les anciens livres sacrés de la Chine et du Japon. Il a obtenu de M. le Ministre une nouvelle mission à l'effet de prendre copie de plusieurs documents intéressants relatifs au Sintaïsme. — M. ZOFF s'occupe de la traduction de la philosophie taoïste de Lich-tse.

Nombre des inscrits : 66.

Élèves titulaires : MM. TASSET, MARCERON, THOMAS, DELASTRE, GRESLAND ; M<sup>me</sup> KIESNER.

Auditeurs ayant pris une part active aux travaux : MM. PARANT, AUGIER, PLANTUREAU, Henri MOREAU, A. MARTIN, Victor HENRY, BARA ; M<sup>lle</sup> Alice de COPPET.

### III

#### RELIGIONS DE L'INDE.

Directeur adjoint : M. Sylvain Lévi, professeur au Collège de France. — Maître de conférences : M. A. FOUCHER, agrégé de l'Université.

M. FOUCHER, ayant obtenu de M. le Ministre un congé d'un an et une mission, subventionnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour faire des recherches archéologiques dans l'Inde, n'a pas pu diriger la conférence.

Sur la proposition de M. Sylvain Lévi il a été remplacé gracieusement par M. FINOT, maître de conférences à la Section des sciences historiques et philologiques.

M. FINOT a étudié les *Principes métaphysiques de la méthode exégétique de l'École védantiste* en prenant pour base le *Commentaire de Çankara sur les Vedānta-Sūtras*.

Nombre des inscrits : 12.

Élèves titulaires : M. MAUSS et M<sup>me</sup> MABEL-BODE.

Auditeur ayant pris part aux travaux : M. LACÔTE.

#### IV

#### RELIGIONS DE L'ÉGYPTE.

**Maître de conférences : M. E. AMÉLINEAU, docteur ès lettres.**

M. Amélineau, autorisé par M. le Ministre à s'absenter pendant le premier semestre pour faire des fouilles archéologiques en Égypte, n'a pu diriger les conférences que pendant le semestre d'été.

1° *Explication des textes gravés sur le sarcophage de Sési I<sup>er</sup>*, relatifs à la course nocturne du soleil dans le monde souterrain. — Étude des variantes fournies par le tombeau d'Aouapta, découvert en 1896 par le maître de conférences.

2° *Explication de la Vie du patriarche Isaac* (suite).

Nombre des inscrits : 7.

Élève titulaire ayant pris part aux travaux : M. TRAVERS.

#### V

#### RELIGIONS D'ISRAËL ET DES SÉMITES OCCIDENTAUX.

**Directeur adjoint : M. Maurice VERNES, docteur en théologie.**

1° *Explication de l'histoire de Joseph*. — Conférence spécialement philologique ayant pour objet de rechercher, à l'aide de la concordance hébraïque, si l'écrivain ou les écrivains avaient un vocabulaire spécial ou qui leur fût commun avec d'autres livres bibliques. — Relevé des expressions rares qui reparaissent dans des livres de basse époque et prêtent à des rapprochements avec les langues occidentales (grec et latin).

2° *Les légendes locales dans l'histoire d'Israël*. — Examen critique d'un certain nombre de récits relatifs à l'époque des Judges particulièrement et que l'on peut supposer avoir eu pour point d'attaché des monuments tels que stèles, sanctuaires, principalement des tombeaux (voir le mémoire qui figure en tête de ce Rapport).

Nombre des inscrits : 37.

Élève titulaire : M. Georges ZEITLIN.

Auditeurs réguliers : M. HERBERT, M<sup>me</sup> BAUER, M<sup>lle</sup> GILLET.

## VI

### JUDAÏSME TALMUDIQUE ET RABBINIQUE.

Maître de conférences : M. Israël LÉVI.

Premier semestre : 1° *Le Messianisme d'après le Talmud et le Midrasch* (suite). — De la condition de la venue du Messie : deux courants, provenant l'un des Prophètes (pénitence), l'autre de Daniel (date fixée à l'avance). — La destruction ou l'arrêt de la vie du monde au sabbat millénaire : sans racines dans le judaïsme, sans lien d'abord avec le messianisme. — Signes précurseurs ; diversité des conceptions : les Apocalypses hébraïques ont conservé des traits qui ne se retrouvent plus que dans les premières Apocalypses extra-palestiniennes. — Élie, précurseur du Messie, a été d'abord considéré comme une sorte de Messie et à l'exclusion d'un Messie ; son rôle uniquement moralisateur et prophétique. Persistance de cette conception même après son raccord avec celle d'un Messie, fils de David. — Le Messie, fils de Joseph. Rejet de toutes les hypothèses sur l'origine de cette dénomination. Proposition d'une nouvelle conjecture. — L'antéchrist ; thèse de Bousset, si la concordance des Apocalypses juives récentes avec les traditions chrétiennes révèle une conformité originelle ou un emprunt des unes aux autres.

2° Explication du *Pirké de R. Elézer* : suite de la conférence de l'année précédente.

Second semestre : 1° *Le sort de l'âme après la mort selon les écrits talmudiques et midraschiques*. — On s'est contenté de montrer la variété des croyances à ce sujet.

2° Explication du fragment récemment découvert de l'original hébreu de *l'Ecclésiastique de Jésus, fils de Sirach*. — Comparaison avec la version grecque et avec la Peshito. Ces deux conférences seront continuées en 1897-1898.

Nombre des inscrits : 31.

Élèves titulaires : MM. Julien WEILL, HALBRONN, SCHUHL, MAUSS, THEILLET, Isidore LÉVY, BROYDÉ.

Auditeurs ayant pris part aux travaux : MM. AUBRIOT, KAUFFMANN, Jules VILLARD.

## VII

### ISLAMISME ET RELIGIONS DE L'ARABIE.

Directeur adjoint : M. Hartwig DERENBOURG,  
professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

1° Explication de la fin du *Coran* (sourates 92 à 114), avec le commentaire d'Al-Baidâwi.

2° Interprétation d'*inscriptions sabéennes*, conservées au Musée impérial ottoman de Constantinople et qui contiennent toutes des dédicaces au dieu Hamdânite Ta'lab Riyâm.

Nombre des inscrits : 36.

Élèves titulaires : MM. COURTY, HERMITTE, HAGUENAUER, DANTIN, BROYDÉ, ISIDORE LÉVY, SALMON, BOUVAT, THAREL, MARÇAIS, STRAUSS, SELIGSOHN, MOUREAU, THEILLET, SILBERMANN, AGUÉLI, MARTINE, NAHOUM.

Auditeurs ayant pris part aux travaux : MM. MATHIEU, HEURIET, RAPPOPORT, MARCHAND, THIMOTHEW, MACPHERSON, GALLOIS, BROSSARD.

## VIII

### RELIGIONS DE LA GRÈCE ET DE ROME.

Maître de conférences : M. André BERTHELOT,  
agrégé d'histoire.

*Les Cultes du Péloponèse* : Géographie de la Laconie; la plaine de Sparte; les côtes; la Cymérie. — Ethnographie et histoire; succession présumée des diverses races; populations agricoles; populations maritimes: Lélèges, Minyens, Achéens, Doriens. — Rapports avec l'étranger. — Les cultes politiques; les cultes agricoles; les cultes maritimes. — Explication et discussion des textes relatifs aux cultes des différentes divinités. — Les cultes du Ténare. — Les héros locaux.

Nombre des inscrits : 21.

Élèves titulaires : MM. GALIMENT, MAURICE ZEITLIN.

Auditeurs assidus : M. BOISSAUVÉUR, M<sup>me</sup> DE KAPNIST.

## IX

### LITTÉRATURE CHRÉTIENNE.

Directeur adjoint : M. A. SABATIER, professeur à la Faculté de théologie. — Maître de conférences : M. Eugène DE FAYE, licencié en théologie. — Maître de conférences honoraire : M. L. MASSEBIEAU, docteur ès lettres.

#### 1° CONFÉRENCE DE M. SABATIER.

*Histoire de la première église chrétienne de Corinthe, depuis sa fondation jusqu'à l'épiscopat de Denis et de Bacchylus (190).* — Explication des documents qui se rapportent à cette histoire : lettres de l'apôtre Paul ; lettre de l'Église de Rome dite *l<sup>r</sup> de Clément Romain* ; témoignage d'Hégésippe et autres fragments d'Eusèbe sur Denys.

Nombre des inscrits : 36.

Élèves titulaires : MM. CABRIÈRES, MALUSKI, JUVÉ.

Auditeurs ayant pris une part régulière aux travaux : MM. GUYONNAUD, DUCROS, PATRY, TAQUET, PEYRIC, JAULMES, DEBU, SAYOUS, MATHÉY, PULLAR, WILSON.

#### 2° CONFÉRENCE DE M. EUGÈNE DE FAYE.

1° *L'École catéchétique d'Alexandrie. L'œuvre de Clément, notamment dans ses rapports avec la philosophie grecque.* — Étude critique du grand ouvrage de Clément en trois parties : le *Protrepticus*, le *Pédagogue* et les *Stromates*. Les rapports du Christianisme et de la philosophie grecque au II<sup>e</sup> siècle. Comment se posait la question au moment où Clément l'aborde. La solution théorique qu'il en propose. — Étude sur l'influence réelle qu'a exercée sur sa pensée la philosophie grecque de son temps. — Exposé des notions de Dieu, du Logos et de la conception du gnostique de Clément. — Deux christianismes : Tertullien, Clément.

2° Explication des livres III et IV du *De principiis* d'Origène pendant le premier semestre. — Explication du traité *Ad martyres* de Tertullien pendant le second semestre.

Nombre des inscrits : 26.

Élèves titulaires : MM. DAULLÉ, GRATEROLLE, MALUSKI.

Auditeurs ayant pris une part régulière aux travaux : MM. GODEFROY, GUYONNAUD, DEBU, TAQUET, PULLAR et WILSON.

## X

### HISTOIRE DES DOGMES.

Directeur d'études : M. Albert RÉVILLE, professeur au Collège de France. — Maître de conférences : M. F. PICAVET, docteur ès lettres.

#### 1° CONFÉRENCE DE M. ALBERT RÉVILLE.

*La christologie dite johannique dans les livres du Nouveau Testament.* — Étude de l'Évangile et des Éptres que la tradition canonique fait remonter à l'apôtre Jean. — Application de la théorie philonienne du Logos aux faits de l'histoire évangélique; comparaison avec la tradition déposée dans les trois premiers Évangiles. — Première tentative pour établir l'autorité de l'Église en voie de formation et d'organisation, sur une base absolue, exclusive de tout écart individuel. — La christologie johannique comme fondement de la théologie orthodoxe des grands conciles.

Nombre des inscrits : 69.

Élèves titulaires : MM. JUVÉ et WANNER; M<sup>mes</sup> MAC KAYE, BOISSARD, DAGON, WANNER, BIENVENU, KIESNER, GIBERT, GILLET.

Auditeurs ayant pris une part régulière aux travaux : MM. ROZIER, BATAULT, PULLAR, WILSON, SYSTEMANS, BEZAULT; M<sup>me</sup> PILLIET.

#### 2° CONFÉRENCE DE M. PICAVET.

1° Explication du *Περὶ ψυχῆς* d'Aristote, pendant le premier semestre; du *De fato* de Cicéron, pendant le deuxième. Comparaison avec saint Thomas et saint Augustin.

2° *Gerbert, un pape philosophe* : explication des Lettres et des traités les plus importants. — *Le De immortalitate* de Gundissalinus (édité par Bülow, 1897). — Les OEuvres de Denys le Chartreux (nouvelle édition). — *Le Speculum majus* de Vincent de Beauvais.

Une Société de *Scolastique médiévale* a été fondée par M. Picavet et ses élèves, avec la collaboration de MM. Albert Réville, Esmein et Maurice Prou.

Nombre des inscrits : 42.

Élèves titulaires : MM. LAMY, DHEUT, KAHN, BEZULT, THOMÉ, ALEXANDRE, BESLIER.

Auditeurs ayant pris une part active aux travaux : MM. RUCH, DRUESNES, POISSON, TERRAILLON, CANAL.

## XI

### HISTOIRE DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE.

Maître de conférences : M. Jean RÉVILLE,  
docteur en théologie.

1° *Étude de documents anciens relatifs à l'apôtre Pierre; histoire et légende.* — Analyse des données renfermées dans les Évangiles canoniques, dans les Actes des Apôtres, dans l'Épître de Paul aux Galates. — Étude critique des deux Épîtres canoniques dites *de Pierre*. — L'Évangile de Pierre. — L'Apocalypse de Pierre. — Étude critique des témoignages relatifs à la venue, au séjour, à l'épiscopat et au martyre de l'apôtre Pierre à Rome. — La conférence n'a pas eu le temps d'entreprendre l'étude critique des Homélies Clémentines ni des autres écrits relatifs à la légende pétrinienne.

2° *Histoire de la théologie critique moderne.* — Qu'est-ce que la théologie scientifique? Double tâche de la théologie : critique historique appliquée aux documents de l'histoire religieuse; psychologie religieuse.

Les antécédents de la théologie moderne aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. — Les rénovateurs de la théologie en Allemagne : Kant et Herder. — Le fondateur de la théologie moderne : Schleiermacher. — Hegel. — Esquise des divers courants de spéculation théologique dérivés de l'idéalisme.

La critique historique et les progrès de la théologie historique jusqu'à Baur. — D. F. Strauss. — F. Chr. Baur et l'école de Tubingue. — La théologie scientifique en France et en Angleterre. — La critique historique



appliquée à l'Ancien Testament. — État actuel de la science théologique. — L'avènement de l'histoire générale des religions dans la théologie.

Nombre des inscrits : 72.

Élèves titulaires : MM. BEZAULT, HERMITTE, FERDINAND, MATHIOT, CABRIÈRE ; M<sup>mes</sup> BOISSARD, KIESNER, DAGON, GILLET.

Auditeurs ayant pris une part régulière aux deux conférences ou à l'une des deux conférences : MM. DEBU, MOREAU, BATAULT, GEORGESCO, GUYONNAUD, MÉRIOT, FOUCHER, DUFOUR, PULLAR et WILSON; M<sup>mes</sup> VON HOLMBOG et VON HUMBERT.

La conférence a fait une perte douloureuse en la personne de M<sup>me</sup> A. LUNDE KRISTENSEN, épouse de M. W. BREDE KRISTENSEN, docteur en philosophie, aux études duquel elle prenait une part active. M<sup>me</sup> Christensen a été enlevée en quelques jours par une maladie foudroyante.

## XII

### HISTOIRE DU DROIT CANON.

Directeur adjoint : M. ESMEIN, professeur à la Faculté de droit.

1° *Le droit canonique dans les œuvres d'Yves de Chartres.* — I. Les recueils de droit canonique attribués à Yves de Chartres. La Panornise, le Décret. Le droit romain dans les œuvres d'Yves de Chartres; examen des idées exposées à cet égard par M. Courat. — II. Les lettres d'Yves de Chartres et leur importance dans l'histoire du droit canonique : étude de diverses théories à l'aide des documents que contiennent ces lettres. A. Les élections épiscopales. B. Les rapports de l'Église et du pouvoir royal. L'affaire du mariage de Philippe I<sup>er</sup> avec Bertrade, étudiée au point de vue du droit canonique. C. La paix et la trêve de Dieu.

2° *La théorie de la prescription en droit canonique.* — I. La coutume et la prescription en droit canonique; différences et ressemblances entre ces deux institutions. — II. La prescription en droit romain d'après les lois contenues au Code Théodosien et au Code de Justinien. — III. La prescription dans les documents du droit canonique du v<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle. — IV. La théorie de la prescription qui se développe dans l'école des glossateurs; elle est adoptée par les canonistes : le Décret de Gratien et ses anciens commentateurs; Pauca-

pales, Étienne de Tournay, Rufin. — V. Modifications profondes introduites dans la théorie de la prescription par le droit canonique postérieur : *a.* Les délais de la prescription ; *b.* L'exigence de la bonne foi ; évolution de la doctrine et de la législation en cette matière ; influence du droit canonique sur la théorie de la prescription dans l'ancien droit français ; *c.* Le juste titre ; évolution de la doctrine et de la législation. — VI. Relevé des objets et droits susceptibles d'être prescrits en droit canonique. — Interruption et suspension de la prescription.

Nombre des inscrits : 24.

Élèves titulaires : MM. CHAMPEAUX, BERTRAND, BOURDE DE LA ROGERIE, MARTIN, SARIPOLOS, GÉNESTAL.

Auditeurs ayant pris une part régulière aux travaux : MM. RIST, LEFAT, DEZAUNAY, MARIGNAN, MAFFERT, ROMAN, MARIA, ASTOUL, PARVU.

## COURS LIBRES.

---

1° Conférence de M. J. DERAMEY, docteur en théologie, sur l'*Histoire de l'Église syriaque* : Expansion des églises chaldéennes, dites aussi *nestorienne*s, dans le nord de l'Asie, dans le sud et jusqu'à l'Océan Pacifique. — Étude du monument de Si-ngan-fou (780 ou 781). — Le mouvement monothéiste dans les églises d'Antioche, de Constantinople, d'Alexandrie et en Occident.

Nombre des inscrits : 22.

Auditeurs ayant pris une part régulière aux travaux : MM. BERNANOSE, ALIÈS, CAYON, FERRIÉ, TAYAC, PERFETTINI, BLIN, GAILLOT, YOVANOVITCH, MARKOVITCH (élève titulaire de la Section), CARTEL.

2° Conférence de M. A. QUENTIN, docteur en théologie, sur la *Religion assyro-babylonienne* : Traduction et commentaire des Inscriptions du patesi Our-Nina, récemment publiées par M. de Sarzec.

Nombre des inscrits : 25.

Élèves titulaires de la Section : MM. HUBERT et VIOLLE.

Auditeurs ayant pris une part active aux travaux : MM. TOSCANI et SOLDI.

3° Conférence de M. G. RAYNAUD, élève diplômé de l'École des Hautes Études, sur les *Religions de l'Ancien Mexique* : Étude des données fournies par « l'Histoire des choses de la Nouvelle Espagne » de Sahagun, par le deuxième volume de la « Historia de las Indias de Nueva España » de Diego Duran, par les Hymnes en Nahuatl de Sahagun, par le Codex Telleriano-Remensis, le Codex Vaticanus, etc., sur les mythes et les cultes des divinités suivantes : Tlazolteotl, Xochiquetzal et les autres déesses de l'amour; Huitzilopochtli, Huitziton, Paynalton, Camaxtli et autres dieux de la guerre; Quetzalcohuatl, Kukulcan, Gukumatz, Tohil et autres dieux du vent; Tezcatlipoca; Tlaloc et les autres dieux des monts, de la pluie et des points cardinaux, etc. — Origines de ces divinités; leurs rapports avec les divinités d'autres parties de l'Amérique. — Leurs transformations en divinités cosmo-

goniques et en divinités morales. — Leurs fêtes, leurs temples, leurs statues.

Début de l'histoire légendaire du Mexique. — Origine américaine des Mexicains : théorie pueblo, théorie toltèque, théorie maya, etc.

Vocabulaire hiératique et hiéroglyphique du Yucatan. — Commencement d'un vocabulaire hiéroglyphique mexicain. — Évolution de l'écriture en Amérique.

Nombre des inscrits : 27.

Auditeurs réguliers : MM. MACRICE ZEITLIN (élève titulaire de la Section),  
GEORGES ZEITLIN, JOURDAIN, SOLDI, MACBURY, WEYMORT; M<sup>me</sup> BAUER.

## PROGRAMME DES CONFÉRENCES

POUR L'ANNÉE 1897-1898.

---

I. *Religions des peuples non civilisés.* — M. MARILLIER : L'anthropophagie rituelle et les sacrifices humains, les mercredis, à 9 heures et demie. — Les rites du mariage en Amérique, les vendredis, à 9 heures et demie.

II. *Religions de l'Extrême-Orient et de l'Amérique Indienne.* — M. LÉON DE ROSNY : Examen exégétique des King ou Livres canoniques du confucéisme. Le mythe de Cuculkan, les lundis, à 2 heures un quart. — Explication de la Chrestomathie religieuse de l'Extrême-Orient. — Exercices pratiques pour l'interprétation des termes philosophiques des Chinois dans les principaux dictionnaires indigènes, les jeudis, à 2 heures un quart.

III. *Religions de l'Inde.* — M. A. FOUCHER : Questions d'archéologie bouddhique, les mardis, à 2 heures un quart. — Les places saintes et les pèlerinages de l'hindouïsme, les samedis, à 2 heures un quart.

IV. *Religions de l'Égypte.* — M. AMÉLINEAU : Explication des textes gravés sur le sarcophage de Sési I<sup>er</sup>, les lundis, à 9 heures. — Explication de la Vie du patriarche Isaac, les lundis, à 10 heures.

V. *Religions d'Israël et des Sémites Occidentaux.* — M. MAURICE VERNES : Explication et commentaire du livre de Job, les lundis, à 3 heures un quart. — Synchronismes profanes et contrôles externes de l'histoire juive, les vendredis, à 3 heures un quart.

VI. *Judaïsme talmudique et rabbinique.* — M. ISRAËL LÉVI : Le sort de l'âme d'après le Talmud et le Midrasch, les mardis, à 4 heures. — Explication du livre de Joseph le Zélateur, recueil de controverses, les mardis, à 5 heures.

VII. *Islamisme et Religions de l'Arabie.* — M. HARTWIG DERENBOURG : Explication du Coran avec le commentaire théologique, historique et grammatical de Baidâwi, d'après l'édition de M. Fleischer, les vendredis, à 5 heures. — Explication de quelques inscriptions sabéennes et himyarites, les mercredis, à 4 heures.

VIII. *Religions de la Grèce et de Rome.* — M. André BERTHELOT : Les cultes de l'Arcadie, les mardis, à 1 heure et demie et à 2 heures et demie.

IX. *Littérature chrétienne.*

1° Conférence de M. A. SABATIER : La chronologie de la première littérature chrétienne depuis les origines jusqu'à la fin du règne de Marc Aurèle, les jeudis, à 9 heures. — Lecture des *Actes des Apôtres* à l'effet d'en rechercher les sources, les jeudis, à 10 heures.

2° Conférence de M. Eugène DE FAYE : La morale chrétienne au 11<sup>e</sup> siècle; Tertullien et Clément d'Alexandrie, les jeudis, à 11 heures. — Explication du *De idololatria* de Tertullien, les mardis, à 4 heures et demie.

X. *Histoire des Dogmes.*

1° Conférence de M. Albert RÉVILLE : La doctrine ecclésiastique d'après la *Didaché* dite des apôtres, les lundis et les jeudis, à 4 heures et demie.

2° Conférence de M. F. PICADET : Le *Περὶ ψυχῆς* d'Aristote (livre II); explication et comparaison avec les versions et les commentaires du moyen âge, les jeudis, à 8 heures. — Les sources pour l'étude de la scolastique du 11<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> siècle. Le mysticisme au moyen âge, les vendredis, à 4 heures trois quarts.

XI. *Histoire de l'Église chrétienne.* — M. Jean RÉVILLE : Étude du *Pasteur* d'Hermas et de la situation de l'Église de Rome vers le milieu du second siècle, les mercredis, à 4 heures et demie. — Les relations entre les chrétiens et la société païenne, jusqu'à la persécution de Decius, les samedis, à 4 heures et demie.

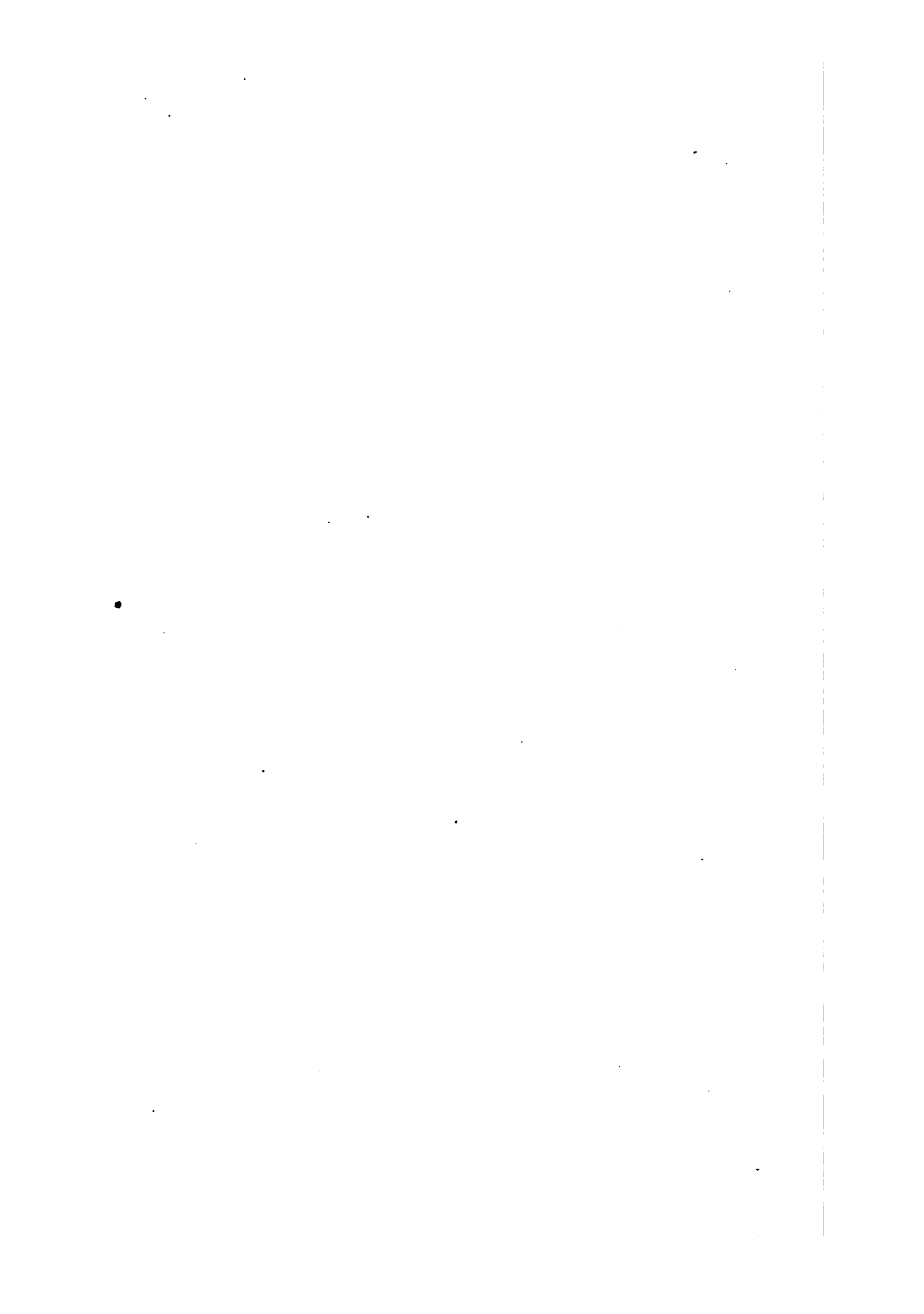
XII. *Histoire du Droit canon.* — M. ESMEIN : La juridiction disciplinaire de l'Église et les « *causæ synodales* » en France jusqu'au 15<sup>e</sup> siècle, les mardis, à 9 heures et demie. — Explication exégétique des titres consacrés aux principaux contrats dans les Décrétales de Grégoire IX (X, III, 14-24), les samedis, à 2 heures.

COURS LIBRES.

1° Conférence de M. J. DERAMEY SUR l'*Histoire des anciennes églises d'Orient* : Histoire des principales églises de la Palestine et du nord de l'Arabie, les mercredis, à 2 heures, et les samedis, à 3 heures.

2° Conférence de M. A. QUENTIN sur la *Religion assyro-babylonienne* : Monographie de la déesse Istar, depuis Our-Nina jusqu'à Nabonid, les lundis et les samedis, à 5 heures et demie.

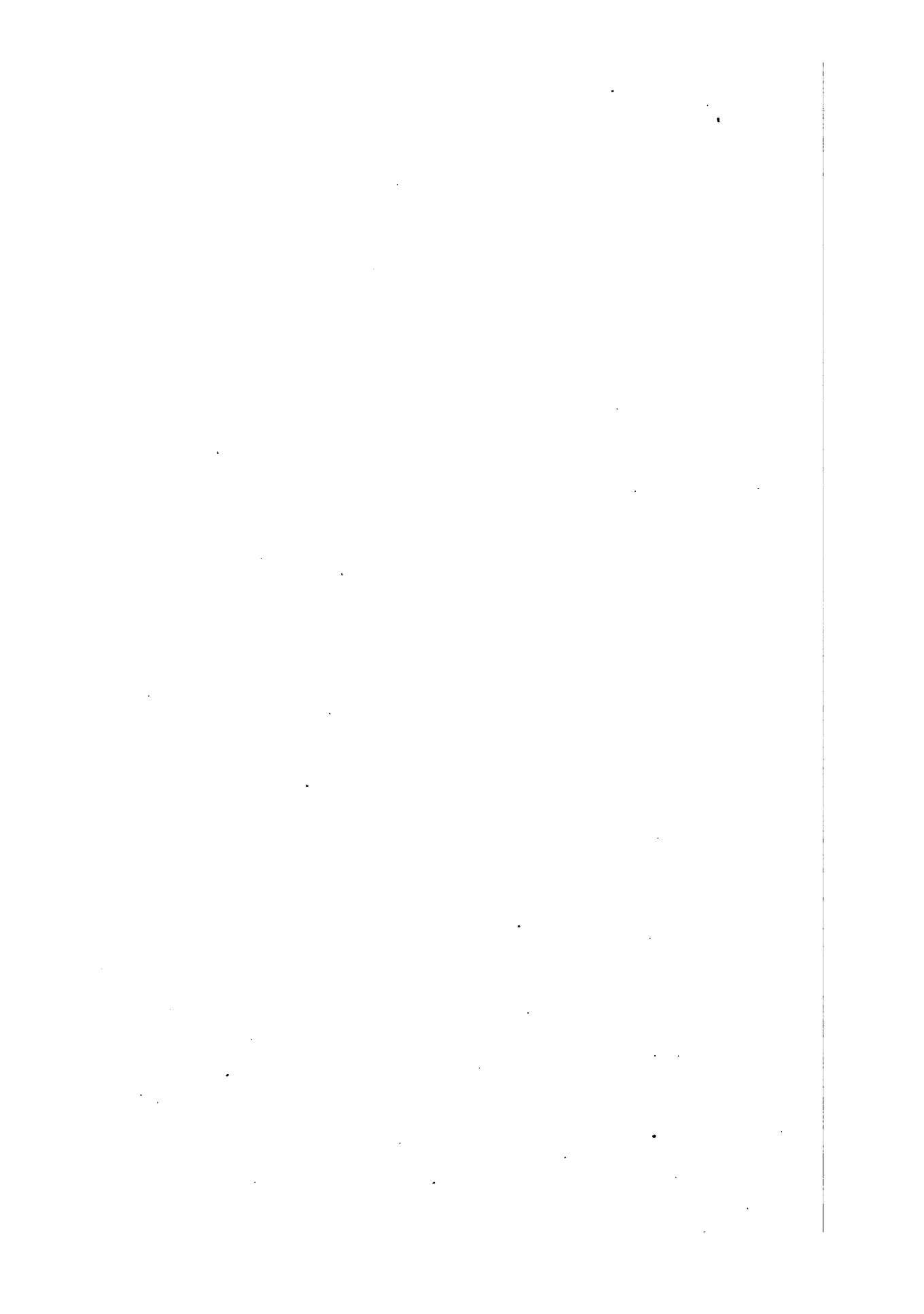
3° Conférence de M. G. RAYNAUD, sur les *Religions de l'ancien Mexique* : Étude des documents écrits de l'ancien Mexique, les vendredis, à 1 heure trois quarts.





1

2



# BIBLIOTHÈQUE

## DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES.

### SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES.

Paris, LEROUX. — Volumes grand in-8°.

Tome I. *Études de critique et d'histoire*, par les membres de la Section des sciences religieuses, avec une introduction par Albert RÉVILLE, président de la Section.

Tomes II et III. *Du prétendu polythéisme des Hébreux*. Essai critique sur la religion du peuple d'Israël, suivi d'un examen de l'authenticité des écrits prophétiques, par Maurice VERNES, directeur adjoint pour les religions des peuples sémitiques.

Tome IV. *La morale égyptienne quinze siècles avant notre ère*. Étude sur le papyrus de Boulaq n° 4, par E. AMÉLINEAU, maître de conférences pour les religions de l'Égypte.

Tome V (fasc. 1 et 2). *Les origines de l'Épiscopat. Étude sur la formation du gouvernement ecclésiastique au sein de l'Église chrétienne dans l'Empire romain* (1<sup>re</sup> partie), par Jean RÉVILLE, maître de conférences pour l'histoire de l'Église chrétienne.

Tome VI. *Essai sur l'évolution historique et philosophique des idées morales dans l'Égypte ancienne*, par E. AMÉLINEAU, maître de conférences pour les religions de l'Égypte.

Tome VII. *Études de critique et d'histoire*, par les membres de la Section des sciences religieuses. Deuxième série, publiée à l'occasion du dixième anniversaire de la fondation de la Section.

Tome VIII. *Saint Augustin et le néo-platonisme*, par L. GRANDGEORGE, élève diplômé de la Section.

Tome IX. *Gerbert, un pape philosophe d'après l'histoire et d'après la légende*, par F. PICAUVET, maître de conférences pour l'histoire des dogmes.

**RAPPORTS ANNUELS**  
**DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES.**

**SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES.**

(Paris, IMPRIMERIE NATIONALE.

Dépôt chez LEROUX et chez FISCHBACHER, éditeurs.)

---

*La science des religions et les religions de l'Inde*, par SYLVAIN LÉVI, maître de conférences pour l'histoire des religions de l'Inde. — Rapport sommaire sur les conférences des exercices 1889-1890, 1890-1891, 1891-1892. — 1 broch. gr. in-8°.

*L'Évangile de Pierre et les Évangiles canoniques*, par A. SABATIER, directeur adjoint pour l'histoire de la littérature chrétienne. — Rapport de l'exercice 1892-1893. — 1 broch. gr. in-8°.

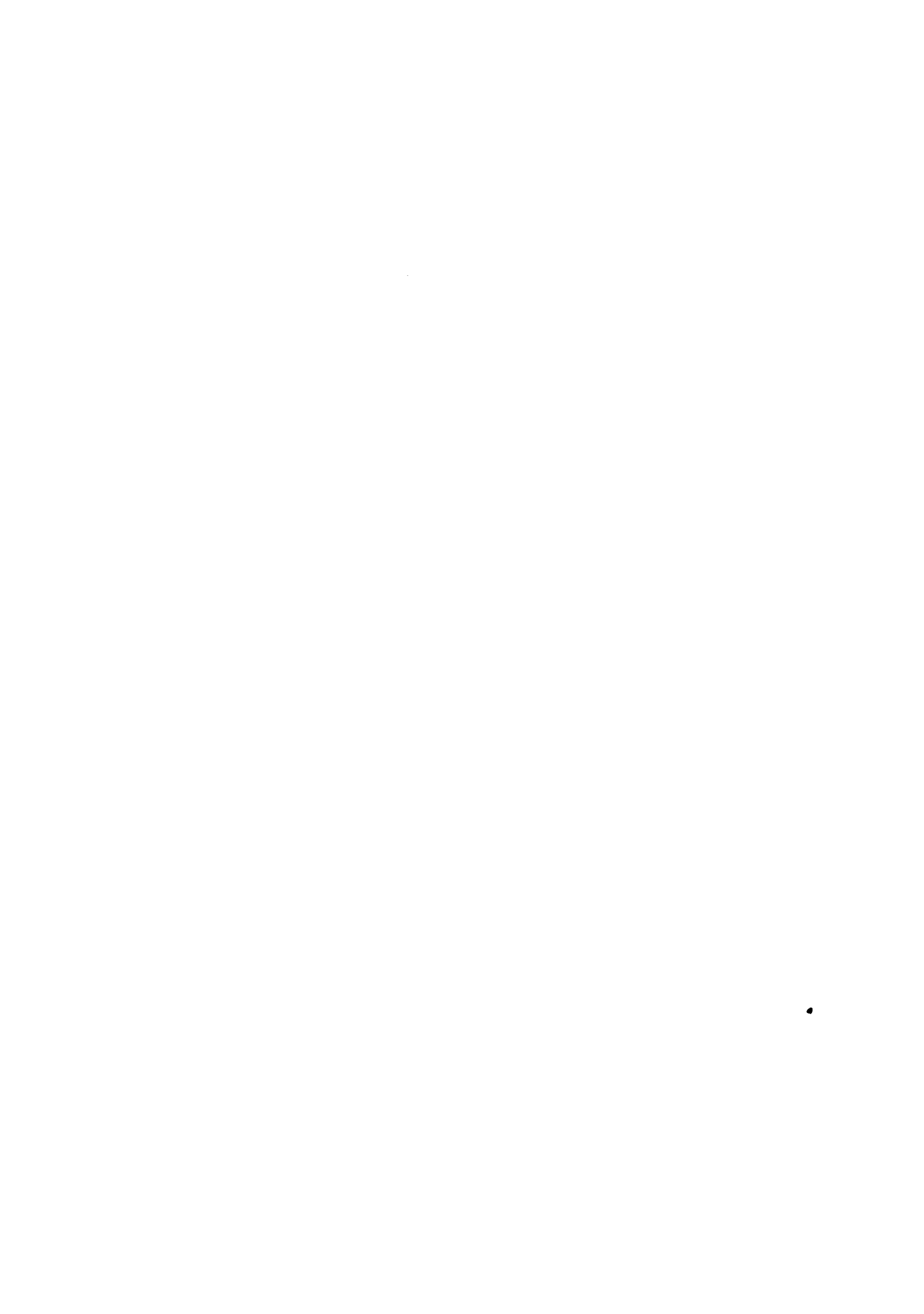
*La survivance de l'âme et l'idée de justice chez les peuples non civilisés*, par L. MARILLIER, maître de conférences pour l'histoire des religions des peuples non civilisés. — Rapport de l'exercice 1893-1894. — 1 broch. gr. in-8°.

*Nouveau mémoire sur l'épithaphe minéenne d'Égypte inscrite sous Ptolémée, fils de Ptolémée*, par HARTWIG DERENBOURG, directeur adjoint pour l'histoire de l'islamisme et des religions de l'Arabie. — 1 broch. gr. in-8°, avec héliogravure.

*Roscelin, philosophe et théologien, d'après la légende et d'après l'histoire*, par F. PICAUVET, maître de conférences pour l'histoire des dogmes. — 1 broch. gr. in-8°.

.

.





ACME  
BOOKBINDING CO., INC.

DEC 28 1984

100 CAMP WOOD STREET  
CHARLESTOWN, MASS.





3 2044 054 108 287

